

# Commission des valeurs mobilières du Québec

# BULLETIN

## Table des matières

1997-12-12 Vol. XXVIII n° 49

<b>1. AVIS</b>			
1.1 Avis d'audience publique.....	1	– Exploration Malartic-Sud Inc. ....	5
1.2 Consultations en cours.....	1	– Exploration minière MacDonald Ltée .....	5
1.3 Calendrier des audiences.....	1	– First Dynasty Mines Ltd.....	5
1.4 Liste des sociétés dont les titres sont admissibles pour fins de couverture dans le cadre du Régime d'épargne-actions du Québec.....	1	– Fond d'obligations mondial Altamira .....	6
1.5 Autres avis .....	1	– Fonds de Placement LaSalle - Section Actions .....	6
– Les ventes de titres d'organismes de placement collectif lors de la prochaine saison des régimes enregistrés d'épargne retraite .....	1	Fonds de Placement LaSalle - Section Équilibrée .....	6
– Publication du Bulletin et ouverture des bureaux à l'occasion des Fêtes .....	2	– Fonds de revenu international Guardian .....	6
		Fonds de revenu étranger Guardian .....	6
		Fonds équilibré international Guardian .....	6
		– Fonds équilibré Hodgson Robertson Laing .....	7
		Fonds de croissance outre-mer Hodgson Robertson Laing .....	7
		Fonds d'obligation Hodgson Robertson Laing .....	7
		Fonds canadien Hodgson Robertson Laing .....	7
		Fonds de \$ \$ instantanés Hodgson Robertson Laing .....	7
		– Fonds international d'obligations CIBC .....	7
		– Groupe Goyette Inc.....	7
		3319954 Canada Inc. ....	7
		– Guinness PLC.....	8
		Diageo plc .....	8
		(Grand Metropolitan Public Limited Company) .....	8
		– Hollinger Canadian Publishing Holdings Inc.....	8
		Hollinger Inc. ....	8
		(Southam Inc.) .....	8
		– Image Processing Systems Inc. ....	9
		– Image Processing Systems Inc. ....	9
		– Industries Spectra Premium Inc. (Les).....	9
		– International Logistics Limited .....	9
		– IPL Énergie Inc. ....	9
		– Jager Industries Inc.....	9
		William Jager .....	9
		– McLean, Budden Limited .....	10
		– Metallica Resources Inc. ....	10
		– Mortice Kern Systems Inc. ....	10
		1021300 Ontario Inc. ....	10
		1068236 Ontario Inc. ....	10
		– Mortice Kern Systems Inc. ....	10
		– NAL Oil & Gas Trust .....	10
		– Nesbitt Burns Inc.....	10
		(Banque de Montréal) .....	10
		– Pinnacle Ressources Ltd. ....	11
		HCO Energy Ltd. ....	11
		– Real Resources Inc.....	11
		– Ressources Melkior Inc. ....	11
		– Ressources Ste-Geneviève Ltée .....	11
		Emerging Africa Gold (EAG) Inc. ....	11
		Ressources KWG Inc. ....	11
<b>2. DÉCISIONS DE LA COMMISSION</b>			
2.1 Décisions rendues en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières du Québec.....	2		
– 3011652 Nova Scotia Limited.....	2		
Belron International N.V. (Autostock Inc.) .....	2		
– Alcatel Alsthom Compagnie Générale d'Électricité S.A. ....	2		
Alcatel N.V. Bermuda Trust (Guernsey) Limited .....	2		
– AT&T Capital Corporation .....	2		
– Banque Royale du Canada.....	3		
(Groupe d'Assurance London Inc.) .....	3		
– Bourse de Montréal - Modification à l'article 6201 des Règles de la Bourse.....	3		
– Bourse de Montréal - Modification à l'article 6243 des Règles.....	3		
– Bourse de Montréal - Modifications aux articles 15003, 15603, 15613 et 15619 des Règles .....	3		
– Cabano Kingsway Inc.....	3		
– Canadian Fracmaster Ltd. ....	4		
– Cascades Inc.....	4		
Domtar Inc. ....	4		
– CIBC Wood Gundy Valeurs Mobilières Inc. ....	4		
(Enermark Income Fund) .....	4		
– CIBC Wood Gundy Valeurs Mobilières Inc. ....	4		
(Sun Media Corporation) .....	4		
– Cinar Films Inc. ....	4		
– Compagnie Seagram Ltée (La) .....	5		
– Corporation Systèmes de Fibres Positron .....	5		
Positron Inc. ....	5		
– E.I. du Pont de Nemours and Company .....	5		

– RTP Pharma Inc. ....	12	– Fonds mondial Objectif 15, série 1997 -Les fonds de placement canadiens First Trust, série 4. ....	19
– SCH Acquisition Inc. .... (Schneider Corporation) Aliments Maple Leaf (Les)	12	– Société en commandite d'actions accréditives Petrovest IV .....	19
– ScotiaMcLeod Inc. .... (Telco Split Corp.)	12		
– Société de gestion-placements Sun Life du Canada Limitée .....	12		
McLean, Budden Limited			
– Téléglobe Inc. ....	12		
– ThermicEdge Corporation .....	13		
Westaim Corporation			
– Union des producteurs de grain Limitée .....	13		
– Wendy's International, Inc. ....	14		
<b>3. INSTRUCTIONS GÉNÉRALES</b>			
<b>4. POURSUITES JUDICIAIRES</b>			
<b>5. INTERDICTIONS</b>			
5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs.....	15		
5.2 Interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de courtier en valeurs.....	15		
5.3 Levées d'interdiction.....	15		
<b>6. PLACEMENTS</b>			
6.1 Visas de prospectus .....	15		
<b>Prospectus provisoires</b>			
– Banque Nationale du Canada .....	15		
– BCE Inc.....	15		
– Boardwalk Equities Inc.....	15		
– Decoma International Inc. ....	16		
– MCM Split Share Corp. ....	16		
– Westcoast Energy Inc. ....	16		
<b>Prospectus définitifs</b>			
– Amisk Inc. ....	16		
– Angiotech Pharmaceuticals, Inc.....	16		
– BCE Inc.....	16		
– Caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec .....	17		
– Chauvco Resources Ltd.....	17		
– Clearnet Communications Inc. ....	17		
– Corporation Financière Power .....	17		
– Corporation Unihost (anciennement connu sous le nom de Société Journey's End) .....	17		
– Fondation, Le fonds de développement pour la coopération et l'emploi.....	17		
– Fonds d'achats périodiques Dynamique .....	17		
– Fonds REMEC équilibré.....	17		
– Fort Chicago Energy Partners L.P. ....	17		
– Fort Chicago Energy Partners L.P. ....	18		
– Groupe Investors Inc.....	18		
– Northern Telecom Limitée.....	18		
– Northern Telecom Limitée.....	18		
– Radiocommunication BCE Mobile Inc.....	18		
– Summit Resources Limited .....	18		
– TimberWest Timber Trust .....	18		
<b>Modifications du prospectus</b>			
– Exploration Boréale Inc. (Société d'Exploration).....	19		
– Exploration Loubel Inc.....	19		
– Fonds équilibré Elliott & Page.....	19		
		<b>Modifications de la notice d'offre</b>	
		– Cable Satisfaction International Inc. ....	19
		– Clearnet Communications Inc. ....	19
		– Noveder Inc. ....	19
	6.2	Dispenses de prospectus.....	20
		– ARC Energy Trust .....	20
		– Banque Nationale du Canada .....	20
		– Bennett Environmental Inc. ....	20
		– Bennett Environmental Inc. ....	20
		– Boardwalk Equities Inc. ....	20
		– Cable Satisfaction International Inc. ....	20
		– Cable Satisfaction International Inc. ....	20
		– Clearnet Communications Inc. ....	20
		– Cognicase Inc. ....	20
		– Compagnie de Chemin de Fer Canadien Pacifique.....	21
		– Energie Pacific Tiger Inc. ....	21
		– Énergie Pacific Tiger Inc. ....	21
		– GéoNova Explorations Inc. ....	21
		– Hummingbird Communications Ltd. ....	21
		– Industries C-Mac Inc.....	21
		– Industries Spectra Premium Inc. ....	21
		– Industries Spectra Premium Inc. ....	21
		– Les Réseaux Premier Choix Inc. (une société issue de la fusion entre 129610 Canada Inc. et Les Réseaux Premier Choix Inc.).....	22
		– Purkinje Inc. ....	22
		– Purkinje Inc. ....	22
		– Northern Telecom Limitée .....	22
		– Ressources Dasserat Inc.....	22
		– Ressources Dasserat Inc.....	22
		– Ressources Diabex Inc.....	22
		– Ressources Minières Normabec Ltée (Société d'exploration).....	22
		– World Strategic Yield Fund .....	23
	6.3	Avis de placement.....	23
		– AIT Advanced Information Technologies Corporation .....	23
		– Atchison Casting Corporation .....	23
		– Axcan Pharma Inc.....	23
		– Banque Toronto-Dominion (La).....	23
		– Destron Fearing Corporation.....	23
		– Explorations Minières du Nord Ltée.....	23
		– Explorations Minières du Nord Ltée.....	23
		– Fischer-Watt Gold Company, Inc. ....	23
		– Fonds RBIM.....	23
		– Fonds RBIM.....	24
		– Fonds RBIM.....	24
		– Fonds RBIM.....	24
		– High-Alta Capital Inc.....	24
		– Loewen Group Inc. (The).....	24
		– Receivables Credit Corporation .....	25
	6.4	Refus .....	25
	6.5	Divers.....	25
		– Clearnet Communications Inc. ....	25
		– Investissements R.E. Inc. ....	25
		– O & Y Properties Corporation .....	25

6.6	Dépôt de suppléments .....	25
	– Bell Canada.....	25
	– Metronet Communications Corp.....	25
<b>7.</b>	<b>OFFRES PUBLIQUES</b>	
7.1	Avis .....	26
	– Boliden Limited .....	26
	(Westmin Resources Limited)	
	– Goldcorp Inc. ....	26
	(Wilanour Resources Ltd.)	
	– Sands Petroleum AB .....	26
	(International Petroleum Corporation)	
	– SSGI Acquisition Corp. ....	26
	(Solid State Geophysical Inc.)	
7.2	Dispenses .....	26
7.3	Refus.....	26
<b>8.</b>	<b>COURTIERS, CONSEILLERS EN VALEURS ET LEURS REPRÉSENTANTS</b>	
8.1	Inscriptions des courtiers et des conseillers en valeurs.....	27
8.2	Inscriptions .....	27
8.3	Inscriptions conditionnelles.....	28
8.4	Agréments.....	28
8.5	Reprises d'activités .....	28
8.6	Interruptions d'activités.....	28
8.7	Radiations .....	30
8.8	Cessations de fonctions .....	30
8.9	Dispenses .....	30
8.10	Exercice d'une autre activité.....	31
8.11	Refus.....	31
8.12	Divers.....	31
<b>9.</b>	<b>INFORMATION SUR VALEURS EN CIRCULATION</b>	
9.1	Actions déposées entre les mains d'un tiers .....	31
9.2	Dispenses .....	31
	– Centra Gas Ontario Inc. ....	31
	– Union Gas Limited .....	31
9.3	Refus.....	32
9.4	Révocations de l'état d'émetteur assujetti .....	32
	– Centre de recherche clinique en rhumatologie de Québec ltée .....	32
	– Fundy Cable Ltd. ....	32
	– SPEQ Fibrolab Inc. ....	32
<b>ANNEXES - AUTRES INFORMATIONS</b>		
A.	Dépôt de documents d'information .....	A-1
B.	Déclarations d'initiés.....	B-1
C.	Liste des sociétés dont les titres acquis sur le marché secondaire sont admissibles pour fins de couverture seulement dans le cadre du régime d'épargne-actions du Québec.....	C-1

Le contenu de cette publication relève de la Commission des valeurs mobilières.

Cette édition a été produite par la Direction générale des publications gouvernementales.

ISSN 0707-8420

© Québec



---

## 1. AVIS

---

### 1.1 Avis d'audience publique

### 1.2 Consultations en cours

### 1.3 Calendrier des audiences

Les 20, 21 et 22 janvier 1998  
9 h 30

Armstrong World Industries  
Inc. - Domco Inc.

Les dates d'audience peuvent être modifiées sans avis préalable. Veuillez vérifier auprès de la Commission quelques jours auparavant.

### 1.4 Liste des sociétés dont les titres sont admissibles pour fins de couverture dans le cadre du Régime d'épargne-actions du Québec

On trouvera en annexe la liste des sociétés dont les titres acquis sur le marché secondaire sont admissibles pour fins de couverture seulement dans le cadre du Régime d'épargne-actions du Québec.

### 1.5 Autres avis

#### Avis des autorités canadiennes en valeurs mobilières

– **Les ventes de titres d'organismes de placement collectif lors de la prochaine saison des régimes enregistrés d'épargne retraite**

Les Autorités Canadiennes en Valeurs Mobilières ( les « ACVM ») travaillent en ce moment à finaliser le projet de norme canadienne 81-105 sur les pratiques commerciales des organismes de placement collectif (les « OPC ») ainsi que son instruction complémentaire. Ce projet a été publié au bulletin de la Commission des valeurs mobilières du Québec à l'été 1997. Le temps requis par les ACVM pour analyser et répondre aux commentaires reçus des intervenants, de même que les délais et procédures à respecter par celles d'entre elles qui ont le pouvoir de faire des règlements en vertu de leur loi, font en sorte que la norme définitive 81-105 et son instruction complémentaire ne seront pas prêtes pour la

prochaine saison des REER. Les ACVM prévoient que la version finale de la norme et de l'instruction complémentaire sera publiée en janvier 1998, mais n'entrera en vigueur que le 1<sup>er</sup> avril 1998.

Le personnel des ACVM désire rappeler aux participants de l'industrie des OPC que la norme 81-105 et son instruction complémentaire s'inspirant du Code des pratiques de vente dans l'industrie des OPC, adopté par l'Institut des fonds d'investissement du Canada (l'« IFIC ») en mars 1996 et que l'IFIC, au nom de ses membres, a demandé aux ACVM d'exercer ses pouvoirs afin de le rendre obligatoire. En adoptant ce code, l'IFIC a mentionné que celui-ci avait pour objectif d'établir des règles de conduite uniformes et d'assumer la protection des épargnants.

Par conséquent, les ACVM s'attendent à ce que les participants de l'industrie des OPC respectent à tout le moins le Code de l'IFIC sur les pratiques de vente jusqu'au moment où ce dernier sera remplacé par la norme canadienne 81-105 et son instruction complémentaire. Les ACVM demandent également aux participants de l'industrie de se familiariser le plus tôt possible avec la norme canadienne 81-105 et son instruction complémentaire, afin de favoriser une transition harmonieuse entre l'application du Code de l'IFIC sur les pratiques de vente et la norme canadienne 81-105.

Pour toute information additionnelle, veuillez vous adresser selon le cas à :

Ross McLennan  
Director of Registration  
British Columbia Securities Commission  
(604) 889-6640

Ian Kerr  
Legal Counsel  
Alberta Securities Commission  
(403) 297-4225

Bob Bouchard  
Deputy Director, Corporate Finance  
Manitoba Securities Commission  
(204) 945-2555

Rebecca Cowdery  
Special Counsel, Market Operations  
Ontario Securities Commission  
(416) 593-8129

Pierre Martin,  
Conseiller juridique, Service de la réglementation et du développement des marchés

Commission des valeurs mobilières du Québec  
(514) 873-5009, poste 262

– **Publication du Bulletin et ouverture des bureaux à l'occasion des Fêtes**

Veillez prendre note que le Bulletin ne sera pas publié le 26 décembre 1997 ainsi que le 2 janvier 1998.

De plus, les bureaux de la Commission seront fermés les 24, 25, 26 et 31 décembre 1997 ainsi que les 1<sup>er</sup> et 2 janvier 1998.

La Commission et son personnel offrent à nos lecteurs et lectrices nos meilleurs voeux à l'occasion des Fêtes.

---

## 2. DÉCISIONS DE LA COMMISSION

---

### 2.1 Décisions rendues en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières du Québec

– **3011652 Nova Scotia Limited  
Belron International N.V.  
(Autostock Inc.)**

La Commission, en vertu de l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, dispense la société 3011652 Nova Scotia Limited de l'obligation prévue à l'article 183 du *Règlement sur les valeurs mobilières* de préparer une évaluation, dans le cadre d'une offre publique d'achat visant la totalité des actions ordinaires de la société Autostock Inc., au motif que la société 3011652 Nova Scotia Limited a négocié des ententes avec des actionnaires représentant 74.3 % des actions ordinaires en circulation de la société Autostock Inc. en vertu desquelles ils ont convenu de déposer leurs actions ordinaires en réponse à l'offre publique d'achat.

Décision n° : 1997-C-0657

Article(s) : L-263 et R-183

Date : 1997-11-19

– **Alcatel Alsthom Compagnie Générale  
d'Électricité S.A.  
Alcatel N.V.  
Bermuda Trust (Guernsey) Limited**

La Commission dispense la société Alcatel Alsthom Compagnie Générale d'Électricité S.A. de l'application des paragraphes 2°, 4° et 10° de l'article 2.1 de l'*Instruction générale n° Q-3*, relativement au placement d'actions ordinaires et d'options de souscription d'actions en vertu du Régime d'épargne de cette société pour 1997, à l'intention des employés de son groupe.

Décision n° : 1997-C-0652

IG : (Q-3)-2.1, 2°, 4°, 10°)

Date : 1997-11-19

– **AT&T Capital Corporation**

La Commission dispense AT&T Capital Corporation (ci-après la « société ») de l'application des dispositions prévues aux paragraphes 3°, 4° et 10° de l'article 2.1 de l'*Instruction générale n° Q-3* à l'égard du régime « AT&T Capital Corporation 1996 Long Term Incentive Plan » (ci-après le « régime ») à l'intention des employés de la société. La

dispense est valable pour le régime présenté à la Commission tant et aussi longtemps que la société ne sera pas un émetteur assujéti au Québec et qu'elle respectera les règles américaines.

Décision n° : 1997-C-0438  
IG : (Q-3)-2.1,3°,4°, 10°  
Date : 1997-08-22

– **Banque Royale du Canada  
(Groupe d'Assurance London Inc.)**

La Commission, en vertu de l'article 263 de la Loi sur les valeurs mobilières, refuse d'accorder à la Banque Royale du Canada une dispense de verser les droits prévus à l'article 271.4 du Règlement sur les valeurs mobilières qui sont dus dans le cadre de l'offre publique d'achat des actions ordinaires du Groupe d'Assurance London Inc., au motif que la Banque Royale n'a pas fait valoir de raison valable pour justifier la dispense demandée.

Décision n° : 1997-C-0591  
Article(s) : L-263 et R-271.4  
Date : 1997-10-24

– **Bourse de Montréal - Modification à  
l'article 6201 des Règles de la Bourse**

La Commission approuve, en vertu de l'article 177 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, la modification au paragraphe b) de l'article 6201 des *Règles de la Bourse de Montréal* afin que le Comité des gouverneurs, le Comité exécutif ou, à défaut, le président ou le vice-président du Comité des gouverneurs conjointement avec le président de la Bourse ou en son absence, le président suppléant, établissent les heures d'ouverture et de fermeture du marché, lesquelles peuvent être différentes pour chaque catégorie de produits inscrits.

Décision n° : 1997-C-0639  
Article(s) : L-177  
Date : 1997-11-18

– **Bourse de Montréal - Modification à  
l'article 6243 des Règles**

La Commission approuve, en vertu de l'article 177 de la Loi, la suspension de l'application du paragraphe c) de l'article 6243 de la Règle Six de la Bourse de Montréal pour une période de six mois. Cette suspension permettra l'inscription directe des ordres pour les comptes de professionnels d'une autre bourse au registre électronique de la Bourse de Montréal (Système MORRE) sans l'approbation du spécialiste

attitré. Cette ouverture vise notamment à faciliter l'assouplissement de la règle équivalente de la bourse de Toronto.

Décision n° : 1997-C-0378  
Article(s) : L-177  
Date : 1997-07-17

– **Bourse de Montréal - Modifications aux  
articles 15003, 15603, 15613 et 15619 des  
Règles**

La Commission approuve, en vertu de l'article 177 de la Loi, la modification des articles 15003, 15603, 15613 et 15619 de la Règle Quinze de la Bourse de Montréal. Les modifications prévoient différents changements aux contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada de cinq ans et de dix ans, tels que les caractéristiques, les unités de négociation, les normes de livraison et les procédures en cas d'urgence. Les modifications sont rendues nécessaires en raison de la baisse des taux d'intérêts et la réduction de l'émission d'obligations.

Décision n° : 1997-C-0379  
Article(s) : L-177  
Date : 1997-07-17

– **Cabano Kingsway Inc.**

La Commission dispense, en vertu de l'article 9 de l'Instruction générale n° Q-27, la société Cabano Kingsway Inc. (ci-après « Cabano »), des obligations prévues aux articles 19 et 56 de celle-ci, d'établir une évaluation et d'obtenir l'approbation des porteurs minoritaires, dans le cadre du placement auprès de ses deux principaux actionnaires, soit le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FTQ) (ci-après le « Fonds FTQ ») et Jolina Capital Inc., de 3 000 000 d'actions ordinaires de Cabano, et de 4 166 667 d'unités, chacune composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription d'action. Le montant total des placements privés envisagés excède 25 % de la capitalisation boursière de Cabano. La dispense est accordée aux motifs suivants :

- la situation financière difficile de Cabano;
- plus de 50 % des actionnaires minoritaires approuveront par écrit les placements privés projetés, conformément aux règles de la Bourse de Montréal;
- la majorité des administrateurs qui seront appelés à se prononcer sur les placements privés sont indépendants du Fonds FTQ et de Jolina Capital Inc.

1997-12-12 Vol. XXVIII n° 49

Décision n° : 1997-C-0377  
IG : (Q-27)-19 et 56  
Date : 1997-07-17

– **Canadian Fracmaster Ltd.**

La Commission dispense la société Canadian Fracmaster Ltd. de l'obligation, prévue à l'article 40.1 de la Loi, d'établir une version française des documents qui seront intégrés par renvoi dans le prospectus provisoire qu'elle entend déposer incessamment. La dispense est accordée à la condition que la version française soit fournie au moment du dépôt du prospectus simplifié dans sa forme définitive.

Décision n° : 1997-C-0428  
Article(s) : L-263 et L-40.1  
Date : 1997-08-13

– **Cascades Inc.  
Domtar Inc.**

La Commission dispense la société Cascades Inc. et la société Domtar Inc. de l'application des articles 19 et 56 de l'*Instruction générale n° Q-27* relatifs à l'exigence d'établir une évaluation et à l'obligation d'obtenir l'approbation des porteurs minoritaires, dans le cadre de la création par les sociétés Cascades Inc et Domtar Inc. d'une nouvelle société qu'elles détiendront à parts égales et qui acquerra leurs entreprises respectives en échange de ses actions ordinaires, d'une part, et pour une considération en argent comptant d'autre part. Cette décision est prononcée au motif qu'aucun porteur des actions ordinaires de Cascades Inc et de Domtar Inc., ni toute autre personne liée, ne se verront offrir d'avantages qui ne sont pas offerts également au pro rata à tous les porteurs et au motif que Cascades Inc et Domtar Inc. ont négocié cette opération à distance.

Décision n° : 1997-C-0653  
IG : (Q-27)-19 et 56  
Date : 1997-11-19

– **CIBC Wood Gundy Valeurs Mobilières Inc.  
(Enermark Income Fund)**

La Commission dispense CIBC Wood Gundy Valeurs Mobilières Inc. de l'application des articles 236.1 et 237.1 du Règlement afin de lui permettre de participer au placement de parts de fiducie d'Enermark Income Fund (ci-après le « Fonds »). La dispense est accordée aux motifs suivants :

- Le Fonds est un émetteur assujéti qui satisfait depuis un an aux obligations d'information prévue à la Loi;
- la valeur des parts en circulation du Fonds, lesquelles sont inscrites à la cote de la Bourse de Montréal et à celle de la bourse de Toronto, excède 75 000 000 \$;
- les états financiers versés au dossier d'information continue du Fonds indiquent que celui-ci est en bonne santé financière;
- un courtier indépendant souscrira une portion supérieure à 20 % du total du placement.

Le placement respecte ainsi les paramètres établis par la Commission à l'égard des émetteurs de grande taille, tels que publiés dans le bulletin hebdomadaire de la Commission du 13 décembre 1996.

Décision n° : 1997-C-0393  
Article(s) : L-263 et R-236.1  
L-263 et R-237.1  
Date : 1997-07-24

– **CIBC Wood Gundy Valeurs Mobilières Inc.  
(Sun Media Corporation)**

La Commission, en vertu de l'article 263 de la Loi sur les valeurs mobilières, accorde à la société CIBC Wood Gundy Valeurs Mobilières Inc. une dispense de l'application des articles 236.1 et 237.1 du Règlement sur les valeurs mobilières afin que cette société puisse opérer une prise ferme pouvant aller jusqu'à 35 % du placement d'une émission d'actions ordinaires et d'un reclassement d'actions ordinaires de la société Sun Media Corporation.

Décision n° : 1997-C-0592  
Article(s) : L-263 et R-236.1  
L-263 et R-237.1  
Date : 1997-10-24

– **Cinar Films Inc.**

La Commission dispense la société Cinar Films Inc. de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi d'établir une version française du prospectus simplifié provisoire, du prospectus simplifié définitif et du supplément de fixation de prix, ainsi que tout amendement, le cas échéant, à l'un ou l'autre de ces documents. La dispense est accordée compte tenu notamment que le placement d'actions subalternes se fera uniquement aux États-Unis en vertu du Régime d'information multinational.

Décision n° : 1997-C-0424  
 Article(s) : L-263 et L-40.1  
 Date : 1997-08-11

– **Compagnie Seagram Ltée (La)**

La Commission dispense La Compagnie Seagram Limitée de l'obligation, prévue à l'article 147.19 de la Loi, de procéder par la voie d'une offre publique de rachat en vue du rachat d'un nombre maximal de cinq pour cent de ses actions ordinaires, par l'entremise des bourses de Montréal, Toronto et New York, conformément à son programme de rachat dans le cours normal des activités de 1997.

Décision n° : 1997-C-0416  
 Article(s) : L-263 et L-147.19  
 Date : 1997-08-06

– **Corporation Systèmes de Fibres Positron Positron Inc.**

La Commission dispense la société Positron Inc. des obligations de dépôt en mains tierces prévue à l'Instruction générale n° Q-8 afin de lui permettre de vendre une partie de ses actions ordinaires par le biais d'un placement secondaire lors du premier appel public à l'épargne par prospectus de la Corporation Système de Fibres Positron. La dispense est accordée notamment aux motifs suivants : 1) les actions de la société seront entières conformément aux règles d'une autre autorité dans des conditions qui respectent l'esprit de l'Instruction générale; 2) les dirigeants de l'émetteur ont accepté, sur une base volontaire, de bloquer leurs actions; 3) la période de libération proposée par la bourse de Toronto est un peu plus rigoureuse que celle prévue à l'Instruction générale; 4) Positron Inc. ne participe pas à la gestion de la société.

De plus, la Commission dispense Positron Inc. de l'application des articles 4B et 5 de l'Instruction générale n° Q-3 afin de lui permettre d'octroyer aux preneurs, une option d'attribution excédentaire, leur permettant d'acheter au prix d'offre jusqu'à concurrence de 15 % du nombre d'actions ordinaires faisant l'objet de la prise ferme. L'option peut être exercée dans les 30 jours suivant la date de clôture du placement et servira aussi à des opérations de stabilisation du marché, le cas échéant.

Décision n° : 1997-C-0429  
 IG : (Q-3)-4B et 5  
 (Q-8)  
 Date : 1997-08-15

– **E.I. du Pont de Nemours and Company**

La Commission dispense la société E.I. du Pont de Nemours and Company (ci-après la « société ») de l'application des paragraphes 2°, 3° et 6° de l'article 2.1 de l'Instruction générale n° Q-3 dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions intitulé « Programme d'actionnariat 1997 » auprès de ses employés, dont environ 44 sont résidents du Québec. La dispense est valable pour le régime présenté à la Commission tant et aussi longtemps que la société ne sera pas un émetteur assujéti au Québec et qu'elle respectera les normes américaines.

Décision n° : 1997-C-0374  
 IG : (Q-3)-2.1, 2°, 3°, 6°  
 Date : 1997-07-17

– **Exploration Malartic-Sud Inc.**

La Commission dispense la société Exploration Malartic-Sud Inc. de l'application de l'article 3 du Titre deuxième de l'Instruction générale n° Q-3, à l'égard des bons de souscription à être émis au placeur pour compte, Valeurs mobilières Pro-Genesis Inc., dans le cadre du placement des actions ordinaires de cette société.

Décision n° : 1997-C-0590  
 IG : (Q-3)-3  
 Date : 1997-10-24

– **Exploration minière MacDonald Ltée**

La Commission dispense la société Exploration Minière MacDonald Ltée de l'application de l'article 2 de l'Instruction générale n° Q-4 et permet à cette société d'offrir 12 000 000 d'unités composées d'une action ordinaire de catégorie A de cette société et d'un demi bon de souscription, au prix de 0,10 \$ l'unité, dans le cadre du placement privé auprès d'au plus quatre souscripteurs, chaque souscripteur traitant à distance avec la société Exploration Minière MacDonald Ltée.

Décision n° : 1997-C-0651  
 IG : (Q-4)-2  
 Date : 1997-11-19

– **First Dynasty Mines Ltd.**

La Commission, en vertu de l'article 263 de la Loi sur les valeurs mobilières, dispense la société First Dynasty Mines Ltd. de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi de déposer auprès de la Commission la version française du dossier d'information de la compagnie, dans

le cadre du placement de ses droits de souscription au moyen d'un prospectus simplifié.

Décision n° : 1997-C-0588

Article(s) : L-18, L-40.1, L-84, L-85, L-263

Date : 1997-10-24

– **Fond d'obligations mondial Altamira**

La Commission dispense le Fonds d'obligations mondial Altamira de l'application du paragraphe 1° de l'article 283 du Règlement et du sous-paragraphe a) du paragraphe 1° de l'article 2.04 de l'Instruction générale n° C-39, afin de lui permettre d'investir :

- i) jusqu'à concurrence de 35 % de son actif net, calculé au moment de l'opération, dans des titres d'emprunt émis ou garantis quant au capital et aux intérêts par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (la Banque mondiale), la Banque interaméricaine de développement, la Banque asiatique de développement, la Banque de développement des Caraïbes et la Société financière internationale (les entités supranationales autorisées), pourvu que les titres soient classés dans la catégorie AAA de Standard and Poor's Corporation ou dans une autre catégorie d'évaluation équivalente de toute autre agence d'évaluation figurant dans l'Instruction générale n° C-39 publiée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières; ou
- ii) jusqu'à concurrence de 20 % de son actif net, calculé au moment de l'opération, dans des titres d'emprunt émis ou garantis quant au capital et aux intérêts par un gouvernement national ou par l'une des entités supranationales autorisées, pourvu que les titres soient classés au moins dans la catégorie AA de Standard and Poor's Corporation ou dans une autre catégorie équivalente de toute autre agence d'évaluation figurant dans l'Instruction générale n° C-39, publiée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Les dispenses sont accordées jusqu'au renouvellement du visa du prospectus 1997.

Décision n° : 1997-C-0417

Article(s) : L-263 et R-283,1°)

IG : (C-39)-2.04,1°)a)

Date : 1997-08-08

– **Fonds de Placement LaSalle - Section Actions**

**Fonds de Placement LaSalle - Section Équilibrée**

La Commission approuve, conformément aux articles 277 du Règlement et 9.01 de l'Instruction générale n° C-39, le remplacement de La Société Canada Trust par Trust Général du Canada, à titre de fiduciaire et dépositaire des titres du Fonds de Placement LaSalle - Section Équilibrée et du Fonds de Placement LaSalle - Section Actions.

Décision n° : 1997-C-0375

Article(s) : R-277

IG : (C-39)-9.01

Date : 1997-07-17

– **Fonds de revenu international Guardian  
Fonds de revenu étranger Guardian  
Fonds équilibré international Guardian**

La Commission dispense le Fonds équilibré international Guardian, le Fonds de revenu international Guardian et le Fonds de revenu étranger Guardian de l'application du paragraphe 1° de l'article 283 du Règlement et du sous-paragraphe a) du paragraphe 1° de l'article 2.04 de l'Instruction générale n° C-39, afin de leur permettre :

- i) d'investir jusqu'à 20 % de leur actif net, calculé au moment de l'opération, dans des titres d'emprunt émis ou garantis, quant au capital et à l'intérêt, par tout gouvernement ou un organisme de celui-ci, ou par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (mieux connue sous le nom de Banque mondiale), la Banque interaméricaine de développement, la Banque asiatique de développement, la Banque de développement des Caraïbes, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque européenne d'investissement ou la Société financière internationale, à la condition que ces titres aient, au moment de leur souscription, une cote AA telle qu'établie par Standard and Poor's Corporation ou par tout autre organisme d'évaluation décrit dans l'Instruction générale n° C-39; ou
- ii) jusqu'à 35 % de leur actif net dans des titres d'emprunt émis ou garantis par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, par la Banque interaméricaine de développement, par la Banque asiatique de développement, par la Banque de développement des Caraïbes ou par la Société financière internationale, à la

condition que ces titres aient, au moment de leur souscription, une cote d'évaluation AAA telle qu'établie par Standard and Poor's Corporation ou par tout autre organisme d'évaluation décrit dans l'Instruction générale n° C-39.

La dispense est accordée jusqu'au renouvellement du visa de prospectus en 1998.

Décision n° : 1997-C-0442  
Article(s) : L-263 et R-283,1°)  
IG : (C-39)-2.04,1°)a)  
Date : 1997-08-22

– **Fonds équilibré Hodgson Robertson Laing  
Fonds de croissance outre-mer Hodgson  
Robertson Laing  
Fonds d'obligation Hodgson Robertson  
Laing  
Fonds canadien Hodgson Robertson Laing  
Fonds de \$ \$ instantanés Hodgson  
Robertson Laing**

La Commission approuve, en vertu de l'article 277 du Règlement et de l'article 9.01 de l'Instruction générale n° C-39, le changement de gérant et de dépositaire des avoirs des Fonds Hodgson Robertson Laing mentionnés en titre (ci-après les « Fonds »). La société Yield Management Group Inc. remplacera la société HRL Funds Management Ltd., comme gérant des Fonds et la société Royal Trust Corporation of Canada remplacera la Banque de Nouvelle-Écosse à titre de dépositaire des avoirs.

Décision n° : 1997-C-0432  
Article(s) : R-277  
IG : (C-39)-9.01  
Date : 1997-08-15

– **Fonds international d'obligations CIBC**

La Commission dispense le Fonds international d'obligations CIBC de l'application du paragraphe 1° de l'article 283 du Règlement et du sous-paragraphe a) du paragraphe 1° de l'article 2.04 de l'Instruction générale n° C-39, afin de lui permettre d'investir :

- i) jusqu'à 20 % de son actif net, calculé au moment de l'opération, dans des titres d'emprunt émis ou garantis, quant au capital et à l'intérêt, par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (mieux connue sous le nom de Banque mondiale), la Banque interaméricaine de développement, la Banque asiatique de développement, la Banque de développement des Caraïbes, la Société

financière internationale, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement et la Banque européenne d'investissement, à la condition que ces titres aient, au moment de leur souscription, une cote AA, telle qu'établie par Standard and Poor's Corporation ou par tout autre organisme d'évaluation décrit dans l'Instruction générale n° C-39; ou

- ii) jusqu'à 35 % de leur actif net dans des titres d'emprunt émis ou garantis par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (mieux connue sous le nom de Banque mondiale), la Banque interaméricaine de développement, la Banque asiatique de développement, la Banque de développement des Caraïbes et la Société financière internationale, à la condition que ces titres aient, au moment de leur souscription, une cote d'évaluation AAA, telle qu'établie par Standard and Poor's Corporation ou par tout autre organisme d'évaluation décrit dans l'Instruction générale n° C-39.

La dispense est accordée jusqu'au renouvellement du visa de prospectus en 1998.

Décision n° : 1997-C-0435  
Article(s) : L-263 et R-283,1°)  
IG : (C-39)-2.04,1°)a)  
Date : 1997-08-19

– **Groupe Goyette Inc.  
3319954 Canada Inc.**

La Commission, en vertu de l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, dispense la société 3319954 Canada Inc. de préparer l'évaluation prévue à l'article 183 du *Règlement sur les valeurs mobilières*, dans le cadre d'une offre publique d'achat visant toutes les actions ordinaires émises et en circulation de la société Groupe Goyette Inc. qui a été initiée par la société 3319954 Canada Inc.

La Commission considère que le projet de la lettre d'entente qui a été annexé à la demande de dispense et que la société 3319954 Canada Inc. se propose de signer avec les principaux actionnaires de la société Groupe Goyette Inc. n'est pas une convention de blocage au sens de l'*Instruction générale n° Q-27* telle qu'elle a été modifiée par la lettre du 11 novembre 1997 du demandeur. La Commission estime qu'il n'est pas nécessaire de prononcer une dispense à cet effet. La présente décision est soumise au dépôt auprès de la Commission par le demandeur de la lettre d'entente dûment signée.

1997-12-12 Vol. XXVIII n° 49

La troisième partie de la demande est caduque du fait du contenu de la présente décision.

Décision n° : 1997-C-0628  
Article(s) : L-263 et R-183  
IG : (Q-27)  
Date : 1997-11-11

– **Guinness PLC  
Diageo plc  
(Grand Metropolitan Public Limited  
Company)**

La Commission dispense la société Guinness PLC, qui sera renommée Diageo PLC, de l'application des paragraphes 4° et 10° de l'article 2.1 de l'*Instruction générale n° Q-3* dans le cadre du plan d'arrangement en vertu duquel la société Guinness PLC fera l'acquisition des actions de la société Grand Metropolitan Public Limited Company et permettra aux détenteurs des options d'achat d'actions ordinaires de la société Grand Metropolitan Public Limited Company d'obtenir en échange des options d'achat d'actions ordinaires de la société Diageo PLC.

Décision n° : 1997-C-0654  
IG : (Q-3)-2.1, 4°, 10°  
Date : 1997-11-19

– **Hollinger Canadian Publishing Holdings  
Inc.  
Hollinger Inc.  
(Southam Inc.)**

Hollinger Canadian Publishing Holdings Inc. (ci-après « HCPH »), une société détenue indirectement par Hollinger Inc. (ci-après « Hollinger »), a lancé une offre publique d'achat, en mai 1997, visant la totalité des actions ordinaires de Southam Inc. (ci-après les « actions ») non détenues par HCPH ou ses affiliés (ci-après l'« Offre »), en contrepartie, pour chaque action, de 13,50 \$ en espèces et d'une action spéciale sans droit de vote de HCPH (ci-après l'« action spéciale »).

La date de la prise de livraison des actions déposées dans le cadre de l'Offre, telle qu'elle a été subséquemment modifiée, a été fixée au 17 juillet 1997. Cette date correspond également à la date de conversion anticipée des débetures convertibles 7 % liées à Southam, de Hollinger (ci-après les « débetures »).

Aux termes de la convention de fiducie créant les débetures (ci-après la « convention »), les porteurs de débetures acquièrent lors du lancement de l'Offre, le droit de recevoir, à la

date de conversion anticipée, une action ordinaire de Hollinger à la suite du dépôt de leurs débetures auprès de celle-ci. Hollinger a cependant annoncé, comme la convention le permet, qu'elle paiera plutôt aux porteurs de débetures, à la date de conversion anticipée, 1 342,86 \$ en espèces, pour chaque tranche de 1 000 \$ de capital de la débeture qu'ils détiennent. Le montant payé par Hollinger est calculé en fonction de la valeur de la compensation offerte aux actionnaires de Southam Inc. aux termes de l'Offre.

En outre, malgré la convention, Hollinger compte offrir aux détenteurs de débetures, la possibilité de recevoir une compensation similaire à celle offerte aux actionnaires de Southam Inc. dans le cadre de l'Offre, au lieu du paiement de 1 342,86 \$ en espèces, mentionné ci-dessus. Ainsi, il est prévu que Hollinger ou HCPH lancent une offre publique visant, selon le cas, le rachat ou l'achat de la totalité des débetures, afin de permettre à leur détenteur de recevoir, pour chaque 1 000 \$ de capital de la débeture, le montant de 1 342,86 \$ en espèces, disponible à la date de conversion anticipée, ou le paiement de 771,43 \$ en espèces et de 57,143 actions spéciales. Dans les deux cas, l'offre sera majorée des intérêts courus et impayés.

La Commission dispense Hollinger, dans le cadre d'une offre publique de rachat ou, le cas échéant, HCPH, dans le cadre d'une offre publique d'achat, de l'obligation de procéder à une évaluation des débetures dans le cadre de l'offre projetée. La dispense est accordée aux motifs suivants :

- les modalités de paiement ou de conversion des débetures sont basées sur une formule reliée à la valeur des actions qui seront acquises dans le cadre de l'Offre;
- les actions sur lesquelles est basée la valeur des débetures, ainsi que les actions spéciales, ont fait l'objet de deux évaluations, l'une demandée par HCPH et l'autre par Southam Inc., dans le cadre de l'Offre;
- les porteurs de débetures recevront, dans le cadre de l'offre publique de rachat ou, le cas échéant, l'offre publique d'achat projetée, toute l'information sur les modalités de calcul et d'équivalences qui sont prévues dans la convention, ainsi qu'un résumé des évaluations susmentionnées.

Décision n° : 1997-C-0376  
Article(s) : L-263 et L-183  
Date : 1997-07-17

– **Image Processing Systems Inc.**

La Commission dispense Terry Graham, Eric Buckley, Todd Richardson, Triax Growth Fund, Stevan Tisma et Petar Tisma de l'application de l'Instruction générale n° Q-8 dans le cadre du premier placement par prospectus de la société Image Processing Systems Inc. La dispense est accordée compte tenu notamment que les actions de la société ont déjà fait l'objet d'un entiercement, dans une autre juridiction, selon des modalités qui respectent l'esprit de l'Instruction et que les actions de la société sont inscrites à la cote de la bourse de Toronto.

Décision n° : 1997-C-0421

IG : (Q-8)

Date : 1997-08-08

– **Image Processing Systems Inc.**

La Commission dispense la société Image Processing Systems Inc. des dispositions, prévues à l'article 5 de l'Instruction générale n° Q-3, afin de lui permettre d'accorder aux preneurs fermes une option leur permettant d'effectuer des opérations visant à fixer ou à stabiliser le cours des actions ordinaires. Cette option étant consentie pour une période de 60 jours à compter de la date de clôture du placement et représentera 15 % des actions ordinaires faisant l'objet de la prise ferme.

Décision n° : 1997-C-0437

IG : (Q-3)-5

Date : 1997-08-20

– **Industries Spectra Premium Inc. (Les)**

Considérant le placement par la société Les Industries Spectra Premium Inc. d'environ 4 840 000 actions à droit de votes subalternes pour un montant de 10,00 \$ par action ;

Considérant les faits et les motifs invoqués par la société Les Industries Spectra Premium Inc. dans la demande qu'elle a adressée à la Commission le 27 novembre 1997 ;

Considérant qu'il y aura environ 5 000 000 d'actions en circulation qui seront libres, ce qui permet un flottant dans le marché ;

Considérant que le multiplicateur utilisé pour déterminer la valeur de l'entreprise est raisonnable, eu égard aux particularités du secteur où elle évolue ;

Considérant que certains éléments passés en dépenses auraient pu être capitalisés, ce qui

aurait eu pour effet d'augmenter l'actif corporel net ;

La Commission dispense la société Les Industries Spectra Premium Inc. de l'application de l'article 7 de l'Instruction générale n° Q-8 et permet que le nombre d'actions incessibles représente 76 % du nombre d'actions émises après le présent placement.

Décision n° : 1997-C-0669

IG : (Q-8)-7

Date : 1997-11-28

– **International Logistics Limited**

La Commission dispense la société International Logistics Limited de l'application du paragraphe 10° de l'article 2.1 de l'Instruction générale n° Q-3 dans le cadre du deuxième régime d'achat d'actions du 3 mars 1997 à l'intention de ses employés et dirigeants de la société et de ses filiales. La dispense est valable pour le régime présenté à la Commission tant et aussi longtemps que la société ne sera pas un émetteur assujéti du Québec et qu'elle respectera les règles américaines.

Décision n° : 1997-C-0418

IG : (Q-3)-2.1,10°

Date : 1997-08-08

– **IPL Énergie Inc.**

La Commission dispense la société IPL Énergie Inc. de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi de déposer les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire en version française qu'elle entend déposer incessamment. La dispense est accordée à la condition que la version française de ces documents soit déposée au moment du dépôt du prospectus simplifié dans sa version définitive.

Décision n° : 1997-C-0419

Article(s) : L-263 et L-40.1

Date : 1997-08-08

– **Jager Industries Inc.  
William Jager**

La Commission dispense M. William Jager de l'application des dispositions de l'Instruction générale n° Q-8 relatives à l'entiercement, pour les actions ordinaires de la société Jager Industries Inc. qu'il détient, dans le cadre du placement des actions ordinaires de cette société ainsi que du placement secondaire des actions ordinaires de Jager Industries Inc. qui

sont détenues par les actionnaires-vendeurs, au motif que la Bourse de Toronto a déjà requis que 1 964 000 actions ordinaires de Jager Industries Inc. détenues par M. William Jager soient entières après la clôture du placement.

Décision n° : 1997-C-0642  
IG : (Q-8)  
Date : 1997-11-18

– **McLean, Budden Limited**

La Commission approuve, en vertu de l'article 277 du Règlement et du paragraphe 2° de l'article 9.01 de l'Instruction générale n° C-39, le changement dans le contrôle de McLean, Budden Limited, gérant du groupe de Fonds McLean Budden. La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie détiendra, suite aux opérations envisagées, 64.86 % des actions de McLean, Budden Limited.

Décision n° : 1997-C-0420  
Article(s) : R-277  
IG : (C-39)-9.01, 2°)  
Date : 1997-08-08

– **Metallica Resources Inc.**

La Commission dispense la société Metallica Ressources Inc. de l'application du paragraphe 2° de l'article 3 de l'Instruction générale n° Q-3 afin de lui permettre d'accorder au preneur ferme, à titre de rémunération additionnelle, une option portant sur 50 000 actions ordinaires exerçable en tout temps avant le dix-huitième mois suivant la clôture au prix d'offre, soit 2,75 \$. La dispense est accordée compte tenu notamment que la Commission du preneur ferme équivaut à 6 % du prix d'offre et que l'option représente 2,5 % des titres pris ferme.

Décision n° : 1997-C-0423  
IG : (Q-3)-3,2°)  
Date : 1997-08-11

– **Mortice Kern Systems Inc.**

**1021300 Ontario Inc.**  
**1068236 Ontario Inc.**

La Commission dispense les sociétés 1021300 Ontario Inc. et 1068236 Ontario Inc. de l'application de l'article 5 de l'Instruction générale n° Q-3 afin de permettre l'octroi par ces dernières aux preneurs fermes d'options leur permettant d'acquérir un nombre d'actions additionnels pouvant équivaloir jusqu'à concurrence de 15 % du nombre d'actions classées en vertu du placement pour une

période de 60 jours suivant la clôture du placement.

Décision n° : 1997-C-0586  
IG : (Q-3)-5  
Date : 1997-10-24

– **Mortice Kern Systems Inc.**

La Commission dispense la société Mortice Kern Systems Inc. de l'application de l'Instruction générale n° Q-8 à l'égard de ses principaux dirigeants et actionnaires, dans le cadre du placement de ses actions ordinaires prévu dans son prospectus provisoire du 25 septembre 1997.

Décision n° : 1997-C-0587  
IG : (Q-8)  
Date : 1997-10-24

– **NAL Oil & Gas Trust**

La Commission dispense NAL Oil & Gas Trust de l'obligation, prévue à l'article 40.1 de la Loi, d'établir une version française de tous les documents qui sont intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire, qu'elle entend déposer vers le 18 août 1997, compte tenu que l'émetteur déposera la version française de ces documents au moment du dépôt du prospectus simplifié dans sa forme définitive.

Décision n° : 1997-C-0431  
Article(s) : L-263 et L-40.1  
Date : 1997-08-15

– **Nesbitt Burns Inc.**  
**(Banque de Montréal)**

La Commission dispense la firme Nesbitt Burns Inc. de l'application des articles 236.1 et 237.1 du Règlement dans le cadre d'un appel public à l'épargne de la Banque de Montréal visant le placement de billets à moyen terme de série A pour un montant de 1 milliard de dollars canadiens.

La dispense est accordée compte tenu notamment que la composition du syndicat de prise ferme répond aux exigences de la Commission telles qu'elles ont été présentées au Bulletin du 13 décembre 1996.

Décision n° : 1997-C-0440  
Article(s) : L-263 et R-236.1  
L-263 et R-237.1  
Date : 1997-08-22

– **Pinnacle Ressources Ltd.  
HCO Energy Ltd.**

La Commission dispense la société Pinnacle Ressources Ltd. de l'obligation, prévue à l'article 183 du Règlement, d'établir une évaluation dans le cadre de l'offre publique qu'elle entend faire sur les actions ordinaires et privilégiées de la société HCO Energy Ltd. La dispense est accordée compte tenu notamment, que les actionnaires inscrits détenant des actions ordinaires de la société HCO Energy Ltd. qui résident au Québec sont au nombre de 38 et que ces derniers détiennent 1,950 actions ordinaires ou 0,08 % des actions. Par ailleurs, aucune action privilégiée n'est inscrite au nom d'une personne qui réside au Québec.

Décision n° : 1997-C-0436  
Article(s) : L-263 et R-183  
Date : 1997-08-20

– **Real Resources Inc.**

La Commission, en vertu de l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières* dispense la société Real Resources Inc. de l'obligation prévue à l'article 183 du *Règlement sur les valeurs mobilières* de préparer une évaluation, dans le cadre d'une offre publique d'achat visant la totalité des actions ordinaires en circulation de la société Tri-Ex Oil & Gas Ltd., au motif que la société Real Resources Inc. n'a pas accès aux informations relatives à la société visée qui sont nécessaires pour préparer une évaluation indépendante.

Décision n° : 1997-C-0655  
Article(s) : L-263 et R-183  
Date : 1997-11-19

– **Ressources Melkior Inc.**

La Commission dispense la société Ressources Melkior Inc. de l'application de l'article 3 du titre deuxième de l'Instruction générale n° Q-3 à l'égard de l'émission au placeur pour compte, à titre de rémunération partielle d'une option de souscription de 100 000 actions ordinaires qui pourra être levée au prix de 1,45 \$ pendant une période de six mois. La dispense est accordée notamment aux motifs suivants :

- 1) la rémunération du placeur pour compte est égale à 6 % du produit du placement; et
- 2) le prix d'exercice et la durée de l'option sont les mêmes que ceux des bons de souscription compris dans le placement privé de 1 860 000 unités.

Décision n° : 1997-C-0439  
IG : (Q-3)-3  
Date : 1997-08-22

– **Ressources Ste-Geneviève Ltée  
Emerging Africa Gold (EAG) Inc.  
Ressources KWG Inc.**

ATTENDU que le 27 novembre 1997, les sociétés Ressources Ste-Geneviève Ltée (« Ste-Geneviève ») et Ressources KWG Inc. (« KWG ») ont chacune déposé une requête en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*, (L.R.C. (1985) chap. C-36);

ATTENDU que la direction de Ste-Geneviève et de KWG ont déclaré qu'ils étudiaient présentement les circonstances entourant des prêts non-autorisés effectués par une ou des sociétés membres du Groupe Ste-Geneviève à deux autres sociétés du groupe, soit Genoil Inc. et Emerging Africa Gold (EAG) Inc., qui totaliseraient 5 000 000 \$ US et 14 784 000 \$CDN respectivement;

ATTENDU que Ste-Geneviève et KWG sont des émetteurs assujettis au Québec et sont inscrites à la cote de la Bourse de Montréal;

ATTENDU que le 28 novembre 1997, la Bourse de Montréal a suspendu la négociation sur les titres de ces deux sociétés dans l'attente de précisions quant aux affaires de celles-ci;

ATTENDU que la société Emerging Africa Gold (EAG) Inc. est un émetteur assujetti au Québec mais n'est pas inscrite à la cote d'une bourse au Canada;

ATTENDU qu'il y a lieu d'interrompre les transactions sur les titres des sociétés Ste-Geneviève, KWG et Emerging Africa Gold (EAG) Inc. au moins jusqu'à ce que plus d'information soit disponible publiquement sur la situation financière de ces sociétés et quant aux prêts qui auraient été effectués sans autorisation;

ATTENDU que la protection des épargnants l'exige;

VU les articles 265 et 318 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, (L.R.Q., chap. V-1.1);

EN CONSÉQUENCE, la Commission des valeurs mobilières du Québec interdit, en vertu des articles 265 et 318 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, à toute personne, toute activité en vue d'effectuer une opération sur les titres des sociétés Ressources Ste-Geneviève Ltée,

1997-12-12 Vol. XXVIII n° 49

Ressources KWG Inc. et Emerging Africa Gold (EAG) Inc.

En application de l'article 318 de la Loi, toute personne en cause en vertu de la présente décision peut demander d'être entendue par la Commission dans un délai de 15 jours.

Décision n° : 1997-C-0670

Article(s) : L-265, L-318

Date : 1997-11-28

– **RTP Pharma Inc.**

La Commission accorde une dispense de l'application de l'article 5 de l'*Instruction générale n° Q-3* dans le cadre du placement des actions ordinaires de la société RTP Pharma Inc., afin de permettre à cette société de consentir une option aux courtiers RBC Dominion Securities Inc. et First Marathon Securities Limited, preneurs fermes du susdit placement, leur permettant d'acquérir un nombre additionnel d'actions ordinaires de RTP Pharma Inc. égal à 15 % du nombre d'actions ordinaires faisant l'objet de la prise ferme, pour les fins de couvrir les attributions excédentaires qui pourraient être effectuées dans le cadre de ce placement. L'option sera levée dans les 60 jours suivant la clôture de ce placement.

Décision n° : 1997-C-0641

IG : (Q-3)-5

Date : 1997-11-18

– **SCH Acquisition Inc.  
(Schneider Corporation)  
Aliments Maple Leaf (Les)**

La Commission, en vertu de l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, dispense la société SCH Acquisition Inc. de l'obligation prévue à l'article 183 du *Règlement sur les valeurs mobilières* de préparer une évaluation, dans le cadre d'une offre publique d'achat visant la totalité des actions ordinaires et la totalité des actions de catégorie A non-votantes de la société Schneider Corporation, au motif que la société SCH Acquisition Inc. n'a pas accès aux informations relatives à la société visée qui sont nécessaires pour préparer une évaluation indépendante.

Décision n° : 1997-C-0656

Article(s) : L-263 et R-183

Date : 1997-11-19

– **ScotiaMcLeod Inc.  
(Telco Split Corp.)**

La Commission dispense ScotiaMcLeod Inc. de l'application des articles 236.2 et 237.1 du Règlement afin de lui permettre d'agir à titre de placeur pour compte principal pour le placement des actions ordinaires et des actions privilégiées de Telco Split Corp. (ci-après « Telco »). La dispense est accordée au motif que la structure de la société s'apparente à celle d'un fonds commun de placement qui bénéficie d'une dispense des règles sur les conflits d'intérêts selon le paragraphe 2° de l'article 237.3 du Règlement.

Décision n° : 1997-C-0380

Article(s) : L-263 et L-236.2

L-263 et L-237.1

Date : 1997-07-17

– **Société de gestion-placements Sun Life  
du Canada Limitée  
McLean, Budden Limited**

La Commission approuve, en vertu de l'article 159 de la Loi et du paragraphe 4° de l'article 228 du Règlement, les prises de position importantes suivantes :

1. la prise de position de 64,86 % dans le capital-actions de McLean, Budden Limited par Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie;
2. la prise de position de 100 % dans le capital-actions de Société de gestion-placements Sun Life du Canada Limitée par McLean, Budden Limited.

Décision n° : 1997-C-0422

Article(s) : L-159

R-228,4°)

Date : 1997-08-08

– **Télélobe Inc.**

La Commission, en vertu de l'article 263 de la Loi sur les valeurs mobilières, dispense la société Télélobe Inc. de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi de préparer une version française du prospectus provisoire et du prospectus définitif de cette société, dans le cadre du placement d'actions ordinaires selon lequel les actionnaires vendeurs, la Caisse de dépôt et placement du Québec et la société Trimark Investment Management Inc., revendraient une partie de leurs actions ordinaires détenues dans la société Télélobe Canada Inc. exclusivement aux États-Unis par voie de prospectus simplifié, conformément au

Régime d'information multinational Canada - États-Unis.

Décision n° : 1997-C-0589  
Article(s) : L-263 et L-40.1  
Date : 1997-10-24

– **ThermicEdge Corporation  
Westaim Corporation**

La société ThermicEdge Corporation est actuellement une filiale à 100 % de la société Westaim Corporation (ci-après « Westaim »). Dans le cadre d'une réorganisation, Westaim regroupe certaines de ses activités dans sa filiale à 100 %. Westaim placera aux porteurs de ses actions ordinaires, par voie de dividende en actions, des actions ordinaires de sa filiale à 100 % à raison d'une action de la société pour chaque tranche de 100 actions de Westaim.

Dans le cadre de cette réorganisation, la Commission dispense Westaim de l'obligation, prévue à l'article 148 de la Loi, de s'inscrire à titre de courtier pour le placement d'actions ordinaires de ThermicEdge Corporation sous forme de dividende en actions auprès de ses porteurs d'actions ordinaires.

De plus, la Commission dispense ThermicEdge Corporation de l'obligation de s'inscrire à titre de courtier pour le placement d'un dividende en actions auprès de ses actionnaires.

Décision n° : 1997-C-0441  
Article(s) : L-263 et L-148  
Date : 1997-08-22

– **Union des producteurs de grain Limitée**

L'Union des producteurs de grain Limitée (ci-après « UPG ») est une société du Manitoba et elle est un émetteur assujéti au Québec. Les actions de UPG sont inscrites à la cote de la bourse de Toronto et à la cote de la bourse de l'Alberta.

Au 30 juin 1997, UPG comptait 12 578 385 actions ordinaires et 1 175 462 actions privilégiées convertibles série A en circulation. Ses principaux actionnaires sont Alberta Wheat Pool Elevators qui détient, par l'intermédiaire d'une filiale (ci-après « Alberta »), environ 14,9 % des actions en circulation et Oppenheimer & Co. Inc. (ci-après « Oppenheimer ») qui détient environ 13,3 % des actions en circulation.

Le 20 février 1997, Alberta a formulé une offre publique d'achat visant la totalité des actions

ordinaires de UPG au prix de 13,75 \$ l'action. L'offre a été rejetée.

UPG a mandaté la firme ScotiaMcLeod Inc. pour rechercher des solutions de rechange afin de maximiser la valeur de la société pour les actionnaires et UPG a formé un comité indépendant parmi ses administrateurs pour superviser le travail de ScotiaMcLeod Inc.

Le 29 mai 1997, Archer Daniels Midland Company (ci-après « ADM ») et UPG ont conclu une convention d'alliance stratégique (ci-après la « convention d'alliance ») afin d'élaborer une opération en trois étapes concernant UPG.

Ainsi, le 28 mai 1997, UPG a émis une débenture subordonnée au montant de 35 316 000 \$, convertible au prix de 16 \$ par action, rachetable au gré de la société et au gré du porteur, non garantie et portant un intérêt annuel de 5 % (ci-après « la débenture ») auprès d'une filiale en propriété exclusive de ADM. Cette débenture sera immédiatement convertie si les opérations prévues dans la convention d'alliance se réalisent.

La convention d'alliance prévoit également le placement de 4 828 320 actions ordinaires de UPG auprès de ADM au prix de 16 \$ l'action (ci-après « le placement privé »).

Enfin, la convention d'alliance prévoit l'accomplissement d'une offre publique de rachat (ci-après l' « OPR ») visant 3 908 650 actions ordinaires de UPG au prix de 16 \$ (soit environ 31 % des actions actuellement en circulation ou 19,9 % en prenant en considération les actions qui seront émises à ADM). ADM ne devrait pas déposer d'action aux termes de l'OPR et ainsi une fois l'ensemble des opérations complétées, ADM détiendra environ 45 % des actions en circulation de UPG.

Le 13 juin 1997, la direction de UPG a émis une circulaire de sollicitation de procurations à l'intention des actionnaires afin d'expliquer les termes de la convention d'alliance et afin d'obtenir leur approbation relativement au placement privé. À cet effet, la circulaire contient un avis sur le caractère équitable de ScotiaMcLeod Inc. concluant que le placement de la débenture ainsi que le placement privé selon les modalités de la convention d'alliance étaient équitables du point de vue financier pour les porteurs d'actions ordinaires de UPG. Le 17 juillet 1997, les actionnaires de UPG ont approuvé le placement privé dans une proportion de 55 % et si nous ne tenions pas compte du vote négatif d'Alberta et de Oppenheimer, l'approbation aurait été de

97,9 % du vote exprimé qui représenterait 76 % des actions en circulation.

UPG demande à la Commission d'être dispensée de l'obligation prévue à l'article 183 du Règlement et à l'article 18 de l'Instruction générale n° Q-27 (ci-après « Q-27 ») d'établir une évaluation dans le cadre d'une OPR visant 3 908 650 de ses actions ordinaires au prix de 16 \$ l'action. La Commission accorde les dispenses demandées compte tenu des motifs suivants :

- le prix de 16 \$ par action pour l'OPR projetée est le même que celui attribué au placement auprès de ADM suite à des négociations entre parties traitant à distance;
- l'OPR n'affectera pas la liquidité des titres de UPG d'après un avis émis par les conseillers financiers Scotia Capital Markets;
- les actionnaires de UPG ont reçu des informations concernant l'ensemble des opérations prévues dans la convention d'alliance et ont voté en faveur du placement privé au prix de 16 \$ auprès de ADM tout en sachant que la réussite de l'OPR à 16 \$ l'action est une condition préalable à la réalisation de l'ensemble des opérations; et
- le prix de 16 \$ est supérieur d'une part, au prix de 13,75 \$ récemment offert par Alberta dans le cadre d'une OPA et d'autre part, au prix du marché des actions de UPG avant l'annonce de l'entente avec ADM;
- la valeur aux livres des actions de UPG au 30 avril 1997 passera de 11,85 \$ à 12,55 \$ suite à la réalisation de l'ensemble des opérations prévues à la convention d'alliance; et
- l'octroi des dispenses ne porte pas atteinte à l'intérêt public.

Décision n° : 1997-C-0430  
Article(s) : L-263 et R-183  
IG : (Q-27)-18  
Date : 1997-08-15

– **Wendy's International, Inc.**

La Commission dispense la société Wendy's International, Inc. (ci-après la « société ») de l'application des paragraphes 3 et 10 de l'article 2.1 de l'Instruction générale n° Q-3 relativement au placement d'actions ordinaires et d'options de souscription d'actions ordinaires de la société auprès de ses salariés et dirigeants, dans le cadre du régime appelé « Wendy's Weshare Stock Option Plan ». La

dispense est valable pour le régime présenté à la Commission tant et aussi longtemps que la société ne sera pas un émetteur assujéti et qu'elle respectera les normes américaines.

Décision n° : 1997-C-0415  
IG : (Q-3)-2.1, 3°), 10°)  
Date : 1997-08-06

---

### 3. INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

---

---

### 4. POURSUITES JUDICIAIRES

---

---

### 5. INTERDICTIONS

---

#### 5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

#### 5.2 Interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de courtier en valeurs

#### 5.3 Levées d'interdiction

---

### 6. PLACEMENTS

---

#### 6.1 Visas de prospectus

##### *Prospectus provisoires*

##### – Banque Nationale du Canada

Visa du prospectus simplifié provisoire du 4 décembre 1997 concernant le placement de 300 000 d'actions privilégiées de premier rang, série Z.

Le visa prend effet le 9 décembre 1997.

Numéro de projet Sédar : 57218

##### – BCE Inc.

Visa du prospectus simplifié provisoire du 3 décembre 1997 concernant le placement de 10 000 000 d'actions privilégiées de premier rang, série Y, à des dividendes cumulatifs et fixes de 1,15 \$ l'action, rachetables au prix de 25 \$ l'action.

Le visa prend effet le 4 décembre 1997.

Preneurs fermes :

ScotiaMcLeod Inc.  
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.  
Nesbitt Burns Inc.  
CIBC Wood Gundy Valeurs Mobilières Inc.  
Valeurs Mobilières TD Inc.  
Capital Midland Walwyn Inc.  
Lévesque Beaubien Geoffrion Inc.  
Société de Valeurs First Marathon Limitée

Numéro de projet Sédar : 56287

##### – Boardwalk Equities Inc.

Visa du prospectus simplifié provisoire du 1<sup>er</sup> décembre 1997 concernant le placement de 3 000 000 d'actions ordinaires au prix de 16 \$ l'action.

Le visa prend effet le 3 décembre 1997.

Preneurs fermes :

HSBC James Capel Canada Inc.  
ScotiaMcLeod Inc.  
CIBC Wood Gundy Valeurs Mobilières Inc.  
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.  
Corporation Recherche Capital

Numéro de projet Sédar : 56232

1997-12-12 Vol. XXVIII n° 49

– **Decoma International Inc.**

Visa du prospectus provisoire du 4 décembre 1997 concernant le placement d'actions avec droit de vote subalterne de catégorie A.

Le visa prend effet le 9 décembre 1997.

Preneurs fermes :

Nesbitt Burns Inc.  
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.  
CIBC Wood Gundy Valeurs Mobilières Inc.  
Goldman Sachs Canada  
Bunting Warburg Inc.  
Corporation Gordon Capital  
Griffiths McBurney & Associés  
Lévesque Beaubien Geoffrion Inc.  
Capital Newcrest Inc.

Numéro de projet Sédar : 56371

– **MCM Split Share Corp.**

Visa du prospectus provisoire du 5 décembre 1997 concernant le placement d'actions privilégiées et d'actions de catégorie A.

Le visa prend effet le 9 décembre 1997.

Placeur pour compte :

RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.

Numéro de projet Sédar : 56881

– **Westcoast Energy Inc.**

Visa du prospectus simplifié provisoire du 4 décembre 1997 concernant le placement de 5 000 000 d'actions privilégiées rachetables de premier rang à dividende cumulé de 4,72 %, série 6, au prix de 25 \$ l'action.

Le visa prend effet le 4 décembre 1997.

Preneurs fermes :

Valeurs Mobilières TD Inc.  
ScotiaMcLeod Inc.  
CIBC Wood Gundy Valeurs Mobilières Inc.  
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.  
Lévesque Beaubien Geoffrion Inc.  
Capital Midland Walwyn Inc.  
Nesbitt Burns Inc.

Numéro de projet Sédar : 56475

**Prospectus définitifs**

– **Amisk Inc.**

Visa du prospectus simplifié du 5 décembre 1997 concernant le placement de 5 000 000

d'actions privilégiées convertibles de Premier Rang, Série 1, à dividende cumulé de 6,5 % au prix de 3,00 \$ l'action. Les actions privilégiées convertibles de Premier Rang, Série 1, sont admissibles aux fins du Régime d'épargne actions du Québec donnant droit initialement à une déduction de 75 % de leur coût d'acquisition et à une déduction additionnelle de 75 % de leur coût d'acquisition lors de la conversion des actions privilégiées des actions subalternes de catégorie B.

Le visa prend effet le 5 décembre 1997.

Placeur pour compte :

Obligations Montréal Inc.

Numéro de projet Sédar : 50802

– **Angiotech Pharmaceuticals, Inc.**

Visa du prospectus du 9 décembre 1997 concernant le placement de 2 530 000 actions ordinaires au prix de 10,00 \$ chacune.

Le visa prend effet le 10 décembre 1997.

Preneurs fermes :

Société de Valeurs First Marathon Limitée  
Capital Midland Walwyn Inc.

Numéro de projet Sédar : 45232

– **BCE Inc.**

Visa du prospectus simplifié du 10 décembre 1997 concernant le placement de 10 000 000 d'actions privilégiées de premier rang, série Y, au prix de 25 \$ l'action

Le présent visa donné selon le régime de l'examen accéléré confirme que le prospectus simplifié définitif a été visé par les autorités de valeurs mobilières de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île du Prince-Édouard et de Terre-Neuve.

Le visa prend effet le 10 décembre 1997.

Preneurs fermes :

ScotiaMcLeod Inc.  
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.  
Nesbitt Burns Inc.  
CIBC Wood Gundy Valeurs Mobilières Inc.  
Valeurs Mobilières TD Inc.  
Capital Midland Walwyn Inc.  
Lévesque Beaubien Geoffrion Inc.  
La Société de Valeurs First Marathon Limitée

Numéro de projet Sédar : 56287

– **Caisses populaires et d'économie  
Desjardins du Québec**

Visa du prospectus de chacune des caisses suivantes concernant le placement de parts permanentes au prix de 10 \$ la part :

DÉNOMINATION	NOMBRE
CAISSE DESJARDINS DE SAINT-PAULIN	6100

– **Chauvco Resources Ltd.**

Visa du prospectus du 3 décembre 1997 concernant le placement de droits de souscription, auprès de ses actionnaires.

Le visa prend effet le 5 décembre 1997.

Preneurs fermes :

ScotiaMcLeod Inc.  
Corporation Gordon Capital

Numéro de projet Sédar : 42360

– **Cleartnet Communications Inc.**

Visa du prospectus simplifié du 3 décembre 1997 concernant le placement de 10 000 000 d'actions de catégorie A ne comportant pas de droit de vote et le placement de 350 000 actions de catégorie A ne comportant pas de droit de vote par Lenbrook Inc. ainsi que certains membres de son groupe.

Le visa prend effet le 4 décembre 1997.

Numéro de projet Sédar : 52342

– **Corporation Financière Power**

Visa du prospectus simplifié du 5 décembre 1997 concernant le placement de 6 000 000 d'actions privilégiées de premier rang, série D.

Le présent visa donné selon le régime de l'examen accéléré confirme que le prospectus simplifié définitif a également été visé par les autorités de valeurs mobilières de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve et de l'Île du Prince-Édouard.

Le visa prend effet le 5 décembre 1997.

Preneurs fermes :

Nesbitt Burns Inc.  
Lévesque Beaubien Geoffrion Inc.  
CIBC Wood Gundy Valeurs Mobilières Inc.  
Capital Midland Walwyn Inc.  
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.

ScotiaMcLeod Inc.  
Les Valeurs Mobilières TD Inc.

Numéro de projet Sédar : 54703

– **Corporation Unihost (anciennement connu  
sous le nom de Société Journey's End)**

Visa du prospectus du 2 décembre 1997 concernant le placement de 5 500 000 actions à droit de vote subalterne en contrepartie de bons de souscription spéciaux antérieurement placés au prix de 10 \$ le bon.

Le visa prend effet le 4 décembre 1997.

Preneurs fermes :

RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.  
Nesbitt Burns Inc.  
Lévesque Beaubien Geoffrion Inc.

Numéro de projet Sédar : 44108

– **Fondation, Le fonds de développement  
pour la coopération et l'emploi**

Visa du prospectus du 1<sup>er</sup> décembre 1997 concernant le placement d'actions de catégorie A.

Le visa prend effet le 8 décembre 1997.

Numéro de projet Sédar : 51258

– **Fonds d'achats périodiques Dynamique**

Visa du prospectus simplifié du 3 décembre 1997 concernant le placement de parts.

Le visa prend effet le 10 décembre 1997.

Numéro de projet Sédar : 47777

– **Fonds REMEC équilibré**

Visa du prospectus simplifié du 26 novembre 1997 concernant le placement de parts.

Le visa prend effet le 8 décembre 1997.

Numéro de projet Sédar : 44115

– **Fort Chicago Energy Partners L.P.**

Visa du prospectus du 3 décembre 1997 concernant le placement de 26 141 638 parts de catégorie A pouvant être émises à la suite de l'exercice de droits de souscription émis par Chauvco Resources Ltd. au prix de 5,95 \$ la part.

1997-12-12 Vol. XXVIII n° 49

Le visa prend effet le 5 décembre 1997.

Preneurs fermes :

ScotiaMcLeod Inc.  
Corporation Gordon Capital

Numéro de projet Sédar : 47272

– **Fort Chicago Energy Partners L.P.**

Visa du prospectus du 3 décembre 1997 concernant le placement de 4 898 958 parts de catégorie A pouvant être souscrite au prix de 5,95 \$ la part à la suite de l'exercice de droits de souscription émis par Summit Resources Limited auprès de ses actionnaires.

Le visa prend effet le 5 décembre 1997.

Preneurs fermes :

ScotiaMcLeod Inc.  
Corporation Gordon Capital

Numéro de projet Sédar : 48539

– **Groupe Investors Inc.**

Visa du prospectus simplifié du 4 décembre 1997 concernant le placement d'un emprunt de 125 000 000 \$ en débetures de série 1997, 6,65 % (non garantis) échéant le 13 décembre 2027.

Le visa prend effet le 5 décembre 1997.

Preneurs fermes :

Nesbitt Burns Inc.  
CIBC Wood Gundy Valeurs Mobilières Inc.  
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.  
ScotiaMcLeod Inc.  
Les Valeurs Mobilières TD Inc.  
Lévesque Beaubien Geoffrion Inc.  
Capital Midland Walwyn Inc.

Cette décision annule et remplace la décision N° 3163-OFIC-1997

Numéro de projet Sédar : 53571

– **Northern Telecom Limitée**

Visa du prospectus simplifié du 19 novembre 1997 concernant le placement de 14 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A, série 7, à dividende non cumulatif, rachetables, au prix de 25,00 \$ l'action.

Le visa prend effet le 19 novembre 1997.

Preneurs fermes :

RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.

Nesbitt Burns Inc.

ScotiaMcLeod Inc.

CIBC Wood Gundy Valeurs Mobilières Inc.

Valeurs Mobilières TD Inc.

Capital Midland Walwyn Inc.

Numéro de projet Sédar : 48646

– **Northern Telecom Limitée**

Visa du prospectus simplifié du 21 novembre 1997 concernant le placement d'un emprunt de 500 000 000 \$ et de bons de souscription de divers titres d'emprunt sous forme de débetures, de billets et d'obligations.

Le visa prend effet le 21 novembre 1997.

Numéro de projet Sédar : 49517

– **Radiocommunication BCE Mobile Inc.**

Visa du prospectus simplifié du 8 décembre 1997 concernant le placement d'actions ordinaires. Le présent visa donné selon le régime de l'examen accéléré confirme que le prospectus simplifié définitif a été visé par les autorités de valeurs mobilières de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario, du Nouveau Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île du Prince-Édouard et de Terre-Neuve.

Le visa prend effet le 9 décembre 1997.

Numéro de projet Sédar : 51056

– **Summit Resources Limited**

Visa du prospectus du 3 décembre 1997 concernant le placement de droits de souscription auprès de ses actionnaires, de parts de catégorie A de Fort Chicago Energy Partners L.P.

Le visa prend effet le 5 décembre 1997.

Preneurs fermes :

ScotiaMcLeod Inc.  
Corporation Gordon Capital

Numéro de projet Sédar : 48563

– **TimberWest Timber Trust**

Visa du prospectus du 3 décembre 1997 concernant le placement de 15 700 000 parts en contrepartie de bons de souscription de dépôt spéciaux antérieurement placés, au prix de 12,75 \$ le bon.

Le visa prend effet le 4 décembre 1997.

Placeur pour compte :

Valeurs Mobilières TD Inc.

Numéro de projet Sédar : 37956

### **Modifications du prospectus**

#### **– Exploration Boréale Inc. (Société d'Exploration)**

Visa de la modification du 2 décembre 1997 du prospectus du 6 novembre 1997 concernant le placement de 2 600 unités au prix de 1 000 \$ l'unité.

Cette modification fait suite à un changement dans la composition des unités qui est maintenant de 2 051 actions ordinaires accréditives de 513 actions ordinaires et de 2 564 bons de souscription d'actions ordinaires par unité.

Le visa prend effet le 5 décembre 1997.

Numéro de projet Sédar : 41198

#### **– Exploration Loubel Inc.**

Visa de la modification du 8 décembre 1997 du prospectus du 28 novembre 1997 concernant le placement de 775 unités A, chacune composée de 3 200 actions ordinaires accréditives et de 800 actions ordinaires, au prix de 1 000 \$ l'unité A, et de 100 unités B, chacune composée de 6 667 actions ordinaires et de 6 667 bons de souscription, au prix de 1 000 \$ l'unité B.

Le visa prend effet le 10 décembre 1997.

Numéro de projet Sédar : 40109

#### **– Fonds équilibré Elliott & Page**

Visa de la modification du 20 novembre 1997 du prospectus simplifié du 15 juillet 1997 concernant le placement de parts.

Cette modification vise à indiquer qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1998, Elliott & Page Limitée fournira les conseils en placement pour la composante actions canadiennes du Fonds équilibré Elliott & Page en remplacement de PCJ Investment Counsel Limited.

Le visa prend effet le 10 décembre 1997.

Numéro de projet Sédar : 18947

#### **– Fonds mondial Objectif 15, série 1997 - Les fonds de placement canadiens First Trust, série 4**

Visa de la modification du 12 novembre 1997 du prospectus simplifié du 13 février 1997 concernant le placement de parts.

Cette modification vise à indiquer que le placement continu des parts du Fonds devant se terminer le 31 janvier 1998 se poursuivra jusqu'au 31 décembre 1998.

Le visa prend effet le 8 décembre 1997.

#### **– Société en commandite d'actions accréditives Petrovest IV**

Visa de la modification du 3 décembre 1997 du prospectus du 3 novembre 1997, tel que modifié le 20 novembre 1997, concernant le placement de 6 300 parts au prix de 1 000 \$ la part.

Cette modification fait suite à la diminution de l'offre de 7 000 parts à 6 300 parts.

Le visa prend effet le 10 décembre 1997.

### **Modifications de la notice d'offre**

#### **– Cable Satisfaction International Inc.**

Approbation de la modification du 24 novembre 1997 concernant le placement d'un nombre additionnel d'options de souscription de 808 761 actions à droit de vote subalterne, pour un total de 2 128 050.

#### **– Clearnet Communications Inc.**

Approbation de la modification du 15 octobre 1997 de la notice d'offre du 1<sup>er</sup> février 1996 concernant le placement de 200 000 actions ordinaires auprès des salariés de la société et ceux d'une société du même groupe.

#### **– Noveder Inc.**

Approbation de la modification du 3 décembre 1997 de la notice d'offre du 31 octobre 1997 concernant le placement de 1 200 unités, chacune composée de 1 800 actions catégorie A accréditives, de 200 actions catégorie A et de 2 000 bons de souscription, auprès d'un maximum de 50 souscripteurs.

Cette modification fait suite à la notice d'offre du 31 octobre 1997.

## 6.2 Dispenses de prospectus

### – ARC Energy Trust

Dispense de l'obligation prévue à l'article 164 du Règlement, de déposer le supplément prévu à l'annexe IX.1, ainsi que de l'obligation prévue à l'article 58 du Règlement, de présenter dans son prospectus simplifié l'information indiquée dans la partie B de l'annexe IV, au motif que la société est admissible au régime de prospectus simplifié selon les dispositions de l'Instruction générale canadienne n° C - 47 et qu'elle entend s'en prévaloir.

### – Banque Nationale du Canada

Dispense de présenter dans son prospectus provisoire et définitif concernant le placement fait aux États-Unis d'actions privilégiées de premier rang, série Z, les attestations prévues aux articles 29, 30, 30.1, 30.2, 37.7, 59, 61, 62 et 74 du Règlement pourvu qu'elles soient remplacées par les attestations correspondantes prévues à la réglementation américaine.

### – Bennett Environmental Inc.

Dispense les porteurs de 97 000 actions ordinaires de Bennett Environmental Inc., acquises ou à être acquises en vertu d'options antérieurement octroyées, de l'obligation d'établir un prospectus et de l'inscription à titre de courtier pour le placement desdites actions.

### – Bennett Environmental Inc.

Dispense de prospectus concernant le placement d'options de souscription de 416 509 actions ordinaires.

Les titres sont placés auprès de ses salariés et dirigeants de la société et de ceux de société du même groupe conformément à la notice d'offre du 24 octobre 1997.

### – Boardwalk Equities Inc.

Dispense des obligations de dépôt en mains tierces prévues à l'Instruction générale n° Q-8 dans le cadre du premier placement au moyen d'un prospectus au Québec de Boardwalk Equities Inc. aux motifs suivants :

- la société Boardwalk Equities Inc. est un émetteur assujéti dans les provinces de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba et de l'Ontario;

- les actions ont fait l'objet d'un entiercement en 1993;

- les actions sont inscrites à la cote des bourses de l'Alberta et de Toronto.

### – Cable Satisfaction International Inc.

Dispense de prospectus concernant le placement de 77 966 actions à droit de vote subalterne au prix de 1,77 \$ l'action.

Les titres sont placés auprès de ses salariés et dirigeants.

### – Cable Satisfaction International Inc.

Dispense de prospectus concernant le placement de 174 012 actions à droit de vote subalterne au prix de 1,77 \$ l'action et d'un emprunt de 2 560 000 \$ en débetures convertibles.

Les titres sont placés à l'extérieur du Québec.

Numéro de projet Sédar : 53073

### – Clearnet Communications Inc.

Dispense de prospectus concernant le placement d'options de souscription de 2 000 000 d'actions ordinaires.

Les titres sont placés auprès de ses salariés et dirigeants.

Les conditions du placement sont présentées dans la notice d'offre du 1<sup>er</sup> octobre 1997.

### – Cognicase Inc.

Dispense de prospectus et de l'inscription à titre de courtier concernant le placement de 31 885 actions ordinaires auprès de 6 personnes, conformément aux informations déposées auprès de la Commission et à la condition suivante :

l'aliénation de ces titres ne peut avoir lieu sans un prospectus ou une dispense de prospectus avant l'expiration d'un délai de douze mois de leur souscription, sauf entre les souscripteurs et des personnes avec qui ils ont des liens, à la condition en ce dernier cas, que la Commission en soit avisée cinq jours avant l'opération. Après le délai de douze mois, l'aliénation peut avoir lieu sans un prospectus pourvu que l'émetteur ait qualité d'émetteur assujéti. De plus, si le vendeur est un initié, l'émetteur assujéti doit avoir satisfait à ses

obligations d'information qui en découlent pendant les douze mois précédant l'aliénation.

– **Compagnie de Chemin de Fer Canadien Pacifique**

Dispense de prospectus concernant le placement de 50 000 parts au prix de 1 003,62 \$ la part.

Les titres sont placés à l'extérieur du Québec.

Numéro de projet Sédar : 56332

– **Energie Pacific Tiger Inc.**

Dispense de prospectus et de l'inscription à titre de courtier concernant le placement par les porteurs de leurs actions ordinaires.

– **Énergie Pacific Tiger Inc.**

Dispense de prospectus et de l'inscription à titre de courtier concernant le placement de 1 300 000 options de souscription d'actions ordinaires auprès des salariés, dirigeants et consultants de la société et de ceux d'une société du même groupe conformément à la notice d'offre déposée et à la condition que la société dépose un rapport sur le nombre et la valeur des titres placés au Québec en vertu du régime, conformément aux dispositions prévues à l'article 114 du Règlement.

– **GéoNova Explorations Inc.**

Dispense de prospectus et de l'inscription à titre de courtier concernant le placement d'options de souscription de 25 000 actions ordinaires, émis en contrepartie partielle d'intérêts miniers auprès Cambior Inc.

L'aliénation de ces titres ne peut avoir lieu sans un prospectus ou une dispense de prospectus avant l'expiration d'un délai de douze mois de leur souscription, sauf entre les souscripteurs et des personnes avec qui ils ont des liens, à la condition en ce dernier cas, que la Commission en soit avisée cinq jours avant l'opération. Après le délai de douze mois, l'aliénation peut avoir lieu sans un prospectus pourvu que l'émetteur ait qualité d'émetteur assujetti. De plus, si le vendeur est un initié, l'émetteur assujetti doit avoir satisfait à ses obligations d'information qui en découlent pendant les douze mois précédant l'aliénation.

– **Hummingbird Communications Ltd.**

Dispense de l'obligation d'établir un prospectus et de l'inscription à titre de courtier concernant le placement d'actions ordinaires auprès des actionnaires de Andyne Computing Limited en échange de leurs actions conformément aux informations déposées auprès de la Commission et à la condition suivante :

l'aliénation de ces actions ne peut avoir lieu sans un prospectus ou une dispense de prospectus sauf entre les souscripteurs ou entre ceux-ci et des personnes avec qui ils ont des liens ou à l'extérieur du Québec par l'intermédiaire d'un marché organisé.

– **Industries C-Mac Inc.**

Dispense le porteur des 1 130 000 actions ordinaires de Les Industries C-Mac Inc. de l'obligation d'établir un prospectus et de l'inscription à titre de courtier pour le placement de ces titres.

– **Industries Spectra Premium Inc.**

Dispense de prospectus et de l'inscription à titre de courtier concernant le placement d'options de souscription de 31 876 actions à droit de vote subalterne auprès des employés de la société, conformément aux informations déposées auprès de la Commission et à la condition que la société dépose un rapport sur le nombre et la valeur des titres placés au Québec en vertu du régime, conformément aux dispositions prévues à l'article 114 du Règlement.

Les actions subalternes sont admissibles au Régime d'épargne-actions du Québec au taux de 100 %.

Numéro de projet Sédar : 43081

– **Industries Spectra Premium Inc.**

Dispense de prospectus et de l'inscription à titre de courtier concernant le placement d'options de souscription de 2 306 000 actions à droit de vote subalterne auprès des employés et dirigeants de la société, conformément aux informations déposées auprès de la Commission et à la condition que la société dépose un rapport sur le nombre et la valeur des titres placés au Québec en vertu du régime, conformément aux dispositions prévues à l'article 114 du Règlement.

Les actions subalternes sont admissibles au Régime d'épargne-actions du Québec au taux de 100 %.

Numéro de projet Sédar : 50356

– **Les Réseaux Premier Choix Inc. (une société issue de la fusion entre 129610 Canada Inc. et Les Réseaux Premier Choix Inc.)**

Dispense de prospectus concernant le placement d'actions privilégiées à dividende réputé et d'actions privilégiées à capital rachetables au prix de 45 \$ et pour le placement d'actions ordinaires auprès d'une filiale en propriété exclusive d'Astral Communications Inc.

Les titres sont placés auprès des actionnaires de Les Réseaux Premier Choix Inc. en échange de leurs actions dans le cadre d'une opération de regroupement des sociétés.

– **Purkinje Inc.**

Dispense en faveur des porteurs de 30 594 actions ordinaires acquises ou à être acquises en vertu d'options de souscription antérieurement placées de l'obligation d'établir un prospectus et de l'inscription à titre de courtier pour le placement de ces titres à la condition que l'émetteur ait qualité d'émetteur assujetti et qu'il ait satisfait aux obligations en résultant depuis plus de 12 mois .

– **Purkinje Inc.**

Dispense de prospectus concernant le placement d'options de souscription de 268 684 actions ordinaires.

Les titres sont placés auprès de ses salariés et dirigeants.

Les conditions du placement sont présentées dans la notice d'offre déposée à la Commission.

– **Northern Telecom Limitée**

Dispense Northern Telecom Limitée de l'application de l'article 33 de la Loi en l'autorisant à faire durer deux ans à partir de la date du visa du prospectus simplifié le placement de 500 000 000 \$ de titres d'emprunt et de bons de souscription.

Dispense Northern Telecom Limitée, dans son prospectus simplifié, de présenter les attestations prévues aux articles 61 et 62 du Règlement, et la totalité ou une partie des

informations prévues aux rubriques 1, 5, 6 et 9 et à la rubrique 9.1 le cas échéant, de l'Annexe IV du Règlement.

Ces dispenses sont conditionnelles à l'établissement et au dépôt d'un supplément conforme aux dispositions du régime de prospectus préalable prévu à l'Instruction générale n° C - 44 à l'occasion d'un placement de 500 000 000 \$ de titres d'emprunt et de bons de souscription.

Dispense Northern Telecom Limitée de l'inscription à titre de courtier concernant le placement de 500 000 000 \$ de titres d'emprunt et de bons de souscription par voie de prospectus, à la condition que le coût total de souscription soit d'au moins 150 000 \$ par personne ou auprès d'acquéreurs avertis.

– **Ressources Dasserat Inc.**

Dispense de prospectus et de l'inscription à titre de courtier concernant le placement de 750 000 actions ordinaires auprès M. Roger Gauthier, conformément à la convention de vente et à la convention d'actions bloquées.

Les conditions du placement sont présentées dans la notice d'offre du 5 décembre 1997.

– **Ressources Dasserat Inc.**

Dispense de prospectus concernant le placement de 500 unités au prix de 1 000 \$ l'unité, chacune composée de 2 666 actions ordinaires accréditives, de 667 actions ordinaires et de 3 333 bons de souscription d'actions ordinaires auprès d'au plus 50 souscripteurs aux conditions prévues dans la notice d'offre du 5 décembre 1997.

– **Ressources Diabex Inc.**

Dispense de prospectus concernant le placement de 100 000 actions ordinaires en contrepartie partielle d'intérêts miniers.

Les titres sont placés à l'extérieur du Québec.

Numéro de projet Sédar : 55446

– **Ressources Minières Normabec Ltée (Société d'exploration)**

Dispense de prospectus concernant le placement de 525 unités au prix de 1 000 \$ l'unité, chaque unité étant composée de 1 334 actions ordinaires accréditives et de 333 actions ordinaires au prix de 0,60 \$ l'action auprès d'au

plus 50 souscripteurs aux conditions prévues dans la notice d'offre du 4 décembre 1997.

– **World Strategic Yield Fund**

Dispense de prospectus et de l'inscription à titre de courtier concernant le placement de parts de fiducie auprès de ses actionnaires par l'entremise de son plan de réinvestissement de dividendes conformément aux informations déposées auprès de la Commission.

### 6.3 Avis de placement

– **AIT Advanced Information Technologies Corporation**

Placement de 821 000 bons de souscription spéciaux, chacun donnant droit à une action ordinaire, au prix de 2,21 \$ le bon spécial.

Souscripteurs :

Conseillers en placements T.A.L. Ltée  
G. David Garner  
Corporation Gestion de placements Claret  
Valeurs mobilières Marleau, Lemire, Inc.

Date du placement : Le 10 octobre 1997

– **Atchison Casting Corporation**

Placement de 40 000 actions ordinaires, au prix de 15,50 \$ US l'action.

Souscripteur :

Montrusco & Associés Inc.

Date du placement : Le 29 mai 1997

– **Axcan Pharma Inc.**

Placement de 450 000 actions ordinaires, au prix de 12,97 \$ l'action.

Souscripteurs :

Mutual Premier Growth Fund  
The Mutual Life Assurance Company of  
Canada

Date du placement : Le 8 décembre 1997

– **Banque Toronto-Dominion (La)**

Placement de 5 billets subordonnés, 1,125 % l'an, échéant le 2 juin 2001, d'une valeur globale de 1 750 000 \$.

Souscripteur :

Cératec Inc.

Date du placement : Le 1<sup>er</sup> décembre 1997

– **Destron Fearing Corporation**

Placement de 125 000 actions ordinaires, au prix de 3,00 \$ US l'action.

Souscripteur :

Lopresti Gabbay & Assoc. Inc.

Date du placement : Le 27 janvier 1997

– **Explorations Minières du Nord Ltée**

Placement de 238 096 actions ordinaires, chacune accompagnée d'un bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,84 \$ l'action.

Souscripteurs :

Société de développement des entreprises  
minières et d'exploration, société en  
commandite (Sodémex, s.e.c.)  
Société de développement des entreprises  
minières et d'exploration, société en  
commandite II (Sodémex II, s.e.c.)

Date du placement : Le 19 septembre 1997

– **Explorations Minières du Nord Ltée**

Placement de 178 571 actions ordinaires, chacune accompagnée d'un bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,84 \$ l'action.

Souscripteur :

Gilles Legault

Date du placement : Le 23 septembre 1997

– **Fischer-Watt Gold Company, Inc.**

Placement de 185 624 actions ordinaires, en contrepartie d'un remboursement d'un prêt d'une filiale en propriété exclusive, d'une valeur de 109 752,75 \$ US.

Souscripteurs :

Serem Québec Inc.  
Gatro Canada B.V.

Date du placement : Le 23 juillet 1997

– **Fonds RBIM**

Placement de :

NOM	PARTS	\$ (la part)
-----	-------	--------------

**Commission des valeurs mobilières du Québec**

1997-12-12 Vol. XXVIII n° 49

RBIM Mortgage Fund	1 153,3176	106,9819
RBIM Bond Fund	19 453,9699	114,7585
RBIM Canadian Equity Fund	11 915,6332	38,6006
RBIM Dividend Fund	5 762,1606	17,3515
RBIM Global Bond Fund	733,9267	97,5773
RBIM EAFE Fund	4 602,1603	27,7788
RBIM American Equity Trust	2 697,3767	47,5010 US

Souscripteur :

Compagnie Trust Royal

Date du placement : Le 5 novembre 1997

– **Fonds RBIM**

Placement de :

<b>NOM</b>	<b>PARTS</b>	<b>\$ (la part)</b>
RBIM Mortgage Fund	2 574,3231	107,3360
RBIM Bond Fund	12 043,1011	115,6686
RBIM Canadian Equity Fund	14 181,7370	36,8193
RBIM Dividend Fund	7 600,6143	16,9623
RBIM Global Bond Fund	482,6464	97,8929
RBIM EAFE Fund	7 094,1262	26,8106
RBIM American Equity Trust	3 661,2266	44,7737 US

Souscripteur :

Compagnie Trust Royal

Date du placement : Le 12 novembre 1997

– **Fonds RBIM**

Placement de :

<b>NOM</b>	<b>PARTS</b>	<b>\$ (la part)</b>
RBIM Mortgage Fund	4 210,6006	107,5025
RBIM Bond Fund	14 907,6102	116,4300
RBIM Canadian Equity Fund	34 338,7395	36,6930
RBIM Dividend Fund	21 579,8185	17,4199
RBIM Global Bond Fund	1 496,6723	98,5317
RBIM EAFE Fund	12 087,0373	27,2936

RBIM American Equity Trust	9 048,0967	45,9406 US
----------------------------	------------	------------

Souscripteur :

Compagnie Trust Royal

Date du placement : Le 19 novembre 1997

– **Fonds RBIM**

Placement de :

<b>NOM</b>	<b>PARTS</b>	<b>\$ (la part)</b>
RBIM Mortgage Fund	4 185,1469	107,2774
RBIM Bond Fund	37 138,3348	116,2407
RBIM Canadian Equity Fund	24 535,6953	35,3321
RBIM Dividend Fund	60 253,2900	17,0640
RBIM Global Bond Fund	2 338,3849	98,6034
RBIM EAFE Fund	9 001,8194	27,5150
RBIM American Equity Trust	11 299,5033	46,0022 US

Souscripteur :

Compagnie Trust Royal

Date du placement : Le 26 novembre 1997

– **High-Alta Capital Inc.**

Placement de 5 678 334 bons de souscription spéciaux, chacun donnant droit à une action ordinaire, au prix de 0,60 \$ le bon spécial.

Souscripteurs :

MDL Investments Inc.  
Gestion de placements Dorchester  
Dascon Investment Ltd.  
Gabor Jellinek  
Thuy Vo  
Alan Edwards  
9053-2870 Québec Inc.  
James Robb

Date du placement : les 28 novembre et 4 décembre 1997

– **Loewen Group Inc. (The)**

Placement de 123 750 actions ordinaires, au prix de 48,4848 \$ l'action.

Souscripteurs :

Gestion Olcavy Inc.  
Gestion Sabijo Inc.  
Gestion Snag Inc.

Date du placement : Le 5 août 1997

– **Receivables Credit Corporation**

Placement de titres d'emprunt de Case Canada Equipment Loan Ownership de 4 900 000 \$ de catégorie A-1, série 1997-3, 4,927 % l'an, échéant le 15 novembre 1998 et de titres d'emprunt de 10 000 000 \$ de catégorie A-2, série 1997-3, 5,177 % l'an, échéant le 15 novembre 2004.

Souscripteurs :

Conseillers en gestion globale State Street,  
Ltée  
The Standard Life Assurance Company

Date du placement : Le 26 novembre 1997

## 6.4 Refus

## 6.5 Divers

– **Clearnet Communications Inc.**

Dispense Clearnet Communications Inc. de l'application de l'article 33 de la Loi en l'autorisant à faire durer deux ans à partir de la date du visa du prospectus simplifié le placement de 10 000 000 d'actions de catégorie A ne comportant pas de droit de vote et le placement de 350 000 actions de catégorie A ne comportant pas de droit de vote par Lenbrook Inc. ainsi que certains membres de son groupe.

Dispense Clearnet Communications Inc., dans son prospectus simplifié, de présenter les attestations prévues aux articles 61 et 62 du Règlement, et la totalité ou une partie des informations prévues aux rubriques 1, 5, 6 et 9 et à la rubrique 9.1 le cas échéant, de l'Annexe IV du Règlement.

Ces dispenses sont conditionnelles à l'établissement et au dépôt d'un supplément conforme aux dispositions du régime de prospectus préalable prévu à l'Instruction générale n° C - 44 à l'occasion d'un placement de 10 000 000 d'actions de catégorie A ne comportant pas de droit de vote et le placement de 350 000 actions de catégorie A ne comportant pas de droit de vote par Lenbrook Inc. ainsi que certains membres de son groupe.

Dispense Clearnet Communications Inc. de l'inscription à titre de courtier concernant le placement de 10 000 000 d'actions de catégorie A ne comportant pas de droit de vote et le

placement de 350 000 actions de catégorie A ne comportant pas de droit de vote par Lenbrook Inc. ainsi que certains membres de son groupe par voie de prospectus, à la condition que le coût total de souscription soit d'au moins 150 000 \$ par personne ou auprès d'acquéreurs avertis.

– **Investissements R.E. Inc.**

Permission d'omettre au prospectus définitif des états financiers comparatifs pour la période terminée le 31 août 1996.

– **O & Y Properties Corporation**

Permission d'omettre au prospectus provisoire et au prospectus définitif des états financiers requis par l'article 39 du Règlement pour les exercices terminés les 31 janvier 1995, 1994, et 1993;

au motif qu'ils ne sont pas comparatifs avec les états financiers actuels de l'émetteur compte tenu du changement dans ses principes comptables

## 6.6 Dépôt de suppléments

– **Bell Canada**

Réception du supplément de fixation du prix du 28 novembre 1997 au prospectus simplifié préalable de Bell Canada du 28 novembre 1997, visant le placement d'un emprunt de 1 500 000 000 \$ en débetures.

Numéro de projet Sédar : 49246

– **Metronet Communications Corp.**

Réception du supplément de prospectus du 3 décembre 1997 au prospectus simplifié définitif de Metronet Communications Corp. du 3 décembre 1997, visant le placement de 7 500 000 d'actions sans droit de vote de catégorie B à 23 \$ l'action.

Numéro de projet Sédar : 43491

---

## 7. OFFRES PUBLIQUES

---

## 7.1 Avis

### – **Boliden Limited (Westmin Resources Limited)**

Dépôt de l'offre et de la note d'information du 1<sup>er</sup> décembre 1997 concernant l'offre publique d'achat et d'échange de Boliden Limited sur toutes les actions ordinaires de Westmin Resources Limited au prix de 5,40 \$ ou une tranche d'une action de Boliden Limited qui correspond à 5,40 \$ divisé par le prix par action de Boliden ou d'une combinaison des deux.

L'offre expire le 23 décembre 1997 à moins qu'elle ne soit prolongée.

### – **Goldcorp Inc. (Wilanour Resources Ltd.)**

Dépôt de l'offre et de la note d'information du 5 décembre 1997 concernant l'offre publique d'échange de Goldcorp Inc. sur toutes les actions ordinaires de Wilanour Resources Ltd. en contrepartie d'une action subordonnée catégorie A et d'un bon de souscription à une action catégorie A de Goldcorp Inc. pour chaque action de Wilanour Resources Limited.

L'offre expire le 30 décembre 1997 à moins qu'elle ne soit prolongée.

### – **Sands Petroleum AB (International Petroleum Corporation)**

Dépôt de documents du 2 décembre 1997 en vertu de l'article 121 de la Loi concernant l'offre publique d'échange de Sands Petroleum AB sur de toutes les actions ordinaires de International Petroleum Corporation au prix d'une action catégorie B de Sands Petroleum AB représentée par un certificat de dépôt pour chaque 1,15 actions de International Petroleum Corporation.

L'offre expire le 23 décembre 1997 à moins qu'elle ne soit prolongée.

### – **SSGI Acquisition Corp. (Solid State Geophysical Inc.)**

Dépôt de l'offre et de la note d'information du 27 novembre 1997 concernant l'offre publique d'achat de SSGI Acquisition Corp. sur toutes les actions ordinaires de Solid State Geophysical Inc. au prix de 3,50 \$ par action.

L'offre expire le 19 décembre 1997 à moins qu'elle ne soit prolongée.

## 7.2 Dispenses

## 7.3 Refus

## 8. COURTIERS, CONSEILLERS EN VALEURS ET LEURS REPRÉSENTANTS

### 8.1 Inscriptions des courtiers et des conseillers en valeurs

#### – Société d'Investissements Balanced Planning

Inscription de la société à titre de courtier en épargne collective. Les dirigeants de la société sont MM. Clifford Kent Elvidge, responsable des activités au Québec, Lorne W. Jackson, Richard Harper et Kari Yli Kenko.

### 8.2 Inscriptions

Inscription à titre de représentant des personnes suivantes pour le compte de Placements CIBC Inc. :

- **Beulieu, Jacques**
- **Charbonneau, Chantal**
- **Cortese, Philip**
- **Duquette, Giselle**
- **Gauthier, Isabelle**
- **Hamel, Christine**
- **Kordavani, Bitu**
- **Pigeon, Julie**
- **Pizzuti, Joseph**

Inscription à titre de représentant des personnes suivantes pour le compte de Placements Scotia Inc. :

- **Bernard, Véronique**
- **Bérubé, Céline**
- **Campisi, Teresa**
- **Chrétien, Sonia**
- **Doucet, Christina**
- **Duguay, Jean E.**
- **Ferland, Danielle**
- **Gagnon, Chantal**
- **Labelle, Pierre**
- **Larivière, Martin**
- **Lévesque, Monique**
- **Maisonneuve, Roxanne**
- **Paradis, Hélène**
- **Paris, Marlène**
- **Pelletier, Gilles**
- **Provencher, Denis**
- **Ricci, Umberto**
- **Richardson, Kathryn**
- **Robertson, Roseanne**
- **Savard, Ginette**
- **Simard, Chantal**
- **Taylor, Helene**

- **Tellier, Gaétan**
- **Tranquille, Johanne**
- **Tremblay, Chantale**
- **Verrette, Sylvie**

Inscription à titre de représentant des personnes suivantes :

- **Allaire, Raymond**  
Tassé & Associés, Limitée
- **Bélanger, Marie-Hélène**  
Valeurs Mobilières Desjardins Inc.
- **Bergevin, David**  
Valeurs Mobilières Desjardins Inc.
- **Bisson, James Jean**  
Fonds de Placement Standard Life Limitée
- **Blondin, Benoît**  
Lévesque Beaubien Geoffrion Inc.
- **Colavita, Salvatore**  
Maison Placements Canada Inc.
- **Crispino, Deno**  
Lévesque Beaubien Geoffrion Inc.
- **Deguire, Donald**  
Consultants en Bourses d'Amérique du Nord Ltée
- **Donini, Stefano**  
Fonds de Placement Standard Life Limitée
- **Gauthier, Carol**  
Placements Lunor Inc.
- **Giroux, René**  
Services Investors Limitée (Les)
- **Harper, Richard Glen**  
Société d'Investissements Balanced Planning
- **Jackson, Lorne Winston**  
Société d'Investissements Balanced Planning
- **Ladouceur, Denis**  
M. Cousineau et Associés Inc.
- **MacMurdo, Renee Leanne**  
ScotiaMcLeod Inc.
- **Mizrahi, Dan**  
Refco, Valeurs Mobilières (Canada) Ltée
- **Morin, André**  
Placements Banque Nationale inc.
- **Munger, Jasmin**  
Lévesque Beaubien Geoffrion Inc.

- **Normand, Claude**  
Placements Banque Nationale inc.
- **Paré, Nancy**  
Lévesque Beaubien Geoffrion Inc.
- **Péloquin, Andrée**  
Lévesque Beaubien Geoffrion Inc.
- **Poirier, Richard**  
ScotiaMcLeod Inc.
- **Quesnel, Vincent**  
Lévesque Beaubien Geoffrion Inc.
- **Racine, Steven**  
Services Investors Limitée (Les)
- **Raymond, Pierre**  
Valeurs Mobilières Dubeau Ltée
- **Rioux, Daniel**  
Investissements Courvie Inc.
- **Rochon, François**  
Montrusco & Associés Inc.
- **Shink, Line**  
Fonds de Placement SFBN Inc.
- **Desrosiers, Jean-Marc**  
Avantages, Services Financiers Inc.
- **Elvidge, Clifford Kent**  
Balanced Planning Investments Corporation
- **Fortier, François**  
Fonds de Placement SFBN Inc.
- **Lemieux, Nathalie**  
Placements Manuvie Internationale Ltée
- **Ressiot, Alain**  
Gestion de Fonds London Limitée
- **Roussel, Éric**  
Services d'Investissement Fiducie Desjardins Inc. (Les)
- **Younk, Bernadette**  
Fonds de Placement SFBN Inc.

### 8.3 Inscriptions conditionnelles

### 8.4 Agréments

Agrément à titre de dirigeant des personnes suivantes :

- **Dalicandro, Janet Louise Ann**  
Gestion MD Limitée
- **Des Rosiers, Armand**  
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
- **Lamborn, Michael Arthur**  
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
- **McMurchy, Kevin Weiss**  
Lévesque Beaubien Geoffrion Inc.
- **Oliver, Mark Paul Myron**  
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
- **Sylvestre, Jacques**  
Canagex Inc.

### 8.5 Reprises d'activités

Reprise d'activités à titre de représentant des personnes suivantes :

- **Bernard, Paul**  
Groome Capital Inc.

### 8.6 Interruptions d'activités

Interruption d'activités à titre de représentant des personnes suivantes pour le compte de Les Services d'Investissement Fiducie Desjardins Inc., vu la cessation de cette activité :

- **Alarie, Manon**
- **Aubin, Murielle**
- **Auger, Michel**
- **Baril, Diane**
- **Bastien, Annie**
- **Bazin, Céline**
- **Bordeleau, Denise**
- **Boulanger, Laurent**
- **Boutin, Lise**
- **Brière, Chantal**
- **Buffa, Claudette**
- **Carrière, Pauline**
- **Chamberland, Isabelle**
- **Champoux Rheault, Lina**
- **Chaput, Francine**
- **Chartier, Claudya**
- **Collette, Denise**
- **Coutu, Marie-Claude**
- **Deme, Monique**
- **Desjardins Vézeau, Claudette**
- **Destrempe, Lise**
- **Dionne, Josée**
- **Dubeau, Louise**
- **Dufresne, Manon**
- **Gagné, Linda**
- **Gagné, Lise**
- **Gamache, Jocelyne**
- **Garon, Chantal**
- **Gignac, Martine**

- **Groulx, Pierre**
  - **Harvey, Richard**
  - **Imbeau, Gabrielle**
  - **Lacoste, Sylvie**
  - **Laflamme, Denis**
  - **Lafleur, Fernand**
  - **Lamarche, Dominique**
  - **Lapointe, Linda**
  - **Lauzon, Fernande**
  - **Lauzon, Johanne**
  - **Lefrançois, Nicole**
  - **Lessard, Dominique**
  - **Létourneau, Lucette**
  - **Mailloux, Pierrette**
  - **Mainville, Francine**
  - **Marquis, André**
  - **Massicotte, Jocelyne**
  - **Messier, Luc**
  - **Michaud Gladu, France**
  - **Michaud, Pierrette**
  - **Morin, Francine**
  - **Ouellette, Nicole**
  - **Parent, Yvette**
  - **Payette, Sophie**
  - **Pedneault, Pierre**
  - **Perreault, Michel**
  - **Plouffe, Renée**
  - **Poirier, Louise**
  - **Poirier, Martine**
  - **Poulin, Jocelyne**
  - **Quévillon, Johanne**
  - **Rémillard, Claude**
  - **Rhéaume, Denis**
  - **Robert, Lucette**
  - **Rochon, Claudette**
  - **Routhier, Marie**
  - **Roy, Linda**
  - **Royer, Marie-France**
  - **St-Jean, Lise**
  - **Tremblay, Lisette**
  - **Turcotte, Carmelle**
  - **Turcotte, Pierre**
- Interruption d'activités à titre de représentant des personnes suivantes, vu la cessation de cette activité :
- **Binette, Marc**  
Plani-Gestion Quatre-Saisons Inc.
  - **Boisvert, Francine**  
Groupe de Planification Financière DPM Inc.
  - **Bouchard, Andrée**  
Placements CIBC Inc.
  - **Brouillard, Geneviève**  
Fonds d'investissement Royal inc.
  - **Brownstein, Barbara Donna**  
Gestion de Placements TD Inc.
  - **Cachard, Jean-Lou**  
Leduc & Associés Valeurs Mobilières Canada Inc.
  - **Casavant, Pierre**  
Courtage F.M.D. Inc.
  - **Cloutier, Gilles**  
Investissements Courvie Inc.
  - **Corfield, Robert**  
Unicour Inc.
  - **Couture, Manon**  
Consultants en Bourses d'Amérique du Nord Ltée
  - **Daigle, Valtère**  
Planifications Plus Marcel Vachon Inc. (Les)
  - **Danis, Pierre**  
Fonds d'investissement Royal inc.
  - **Dugré, Sylvain**  
BNP (Canada) Valeurs Mobilières Inc.
  - **Fagnant, Jean-Pierre**  
Fonds d'investissement Royal inc.
  - **Fournier, Michel**  
Groupe de Planification Financière DPM Inc.
  - **Gagnon, Bertrand**  
Plani-Gestion Quatre-Saisons Inc.
  - **Gagnon, Martin**  
Services Financiers Novastra Inc.
  - **Guyot, Richard**  
Placements Manuvie Internationale Ltée
  - **Lapointe, Louise**  
Plani-Gestion Quatre-Saisons Inc.
  - **Lassiseraye, Pierre**  
Fonds d'investissement Royal inc.
  - **Lavoie, Martin**  
Planifications Plus Marcel Vachon Inc. (Les)
  - **Lefebvre, Guylaine**  
Gestion de Fonds London Limitée
  - **Lemieux, Georges H.**  
Courtage F.M.D. Inc.
  - **MacInnis, Daniel James**  
Gestion MD Limitée
  - **Malone, Gail**  
Gestion de Placements TD Inc.

- **Paquette, Jean-Pierre**  
Consultants en Bourses d'Amérique du Nord Ltée
- **Schwartz, Dale**  
Mutuelle Investco Inc.
- **Vachon, Raymond**  
Fonds d'investissement Royal inc.
- **Villeneuve, Danielle**  
Services Financiers Novastra Inc.
- **Zemanovich, Lori Ann**  
Fonds d'investissement Royal inc.
- **Laughren, Francis Michael**  
Services d'Investissement Fiducie Desjardins Inc. (Les)
- **Lemay, Philippe**  
Unicour Inc.
- **Markovska, Larissa**  
Services Investors Limitée (Les)
- **Naginionis, Kristina**  
Actions en Direct Banque Royale Inc.
- **Philibert, Pauline**  
Société de Valeurs Mobilières Banque Hongkong Inc.

## 8.7 Radiations

Radiation de l'inscription à titre de représentant des personnes suivantes, vu la cessation de cette activité :

- **Aglanian, Georges**  
Placements CIBC Inc.
- **Aubry, Luc**  
Services d'Investissement Fiducie Desjardins Inc. (Les)
- **Beauregard, Denis**  
Société de Gestion de Placements Banque de Montréal Limitée
- **Beausoleil, Serge**  
Valeurs Mobilières Dubeau Ltée
- **Bélanger, Denise**  
Mutuelle Investco Inc.
- **Bertrand, Nicole**  
Fonds d'investissement Royal inc.
- **Bossé, Céline**  
Services d'Investissement Fiducie Desjardins Inc. (Les)
- **Chouinard, Germaine**  
Services d'Investissement Fiducie Desjardins Inc. (Les)
- **Dionne, Jacques**  
Services en Placements Peak Inc.
- **Gaudreault, Francine**  
Planifications Plus Marcel Vachon Inc.
- **Gingras, Jean-Claude**  
Fonds d'investissement Royal inc.
- **Jacob, Stéphane**  
Services d'Investissement Fiducie Desjardins Inc. (Les)
- **Kwon, Jang Won**  
Services Investors Limitée (Les)
- **Picard, Ginette**  
Fonds d'investissement Royal inc.
- **Proulx, Daniel A.**  
Services d'Investissement Fiducie Desjardins Inc. (Les)
- **Robinson, David**  
Services en Placements Peak Inc.
- **Rocheleau, Robert**  
Gestion de Placements Privés Inc.
- **Shea, Karen Eileen**  
Fonds d'investissement Royal inc.
- **Traversy Léveillé, Sylvie**  
Placements Banque Nationale inc.
- **Turcotte, Philippe**  
Services d'Investissement Fiducie Desjardins Inc. (Les)
- **Yearwood, Heather**  
Société de Gestion de Placements Banque de Montréal Limitée

## 8.8 Cessations de fonctions

Cessation de fonctions à titre de dirigeant responsable de l'activité au Québec de la personne suivante :

- **Marcoux-Perry, Nicole**  
Investissements Fidelity Canada

## 8.9 Dispenses

- **Lévesque Beaubien Geoffrion Inc.**
- **Valeurs Mobilières TD Inc.**

Dispense du Règlement concernant le placement par prise ferme des titres d'un émetteur relié ou associé en l'occurrence 100 000 000 \$ en débetures à 6,35 %, série 1997 de Provigo Inc., pour le motif que les

courtiers satisfont aux critères qui ont été énoncés dans l'avis de la Commission sur les conflits d'intérêts qui a été publié le 13 décembre 1996 (Bulletin CVMQ - 1996-12-13, Vol. XXVII, n° 50, p. 1-2).

Dispense de l'obligation prévue à l'article 204 du Règlement concernant le lieu de résidence.

- **Harper, Richard Glen**
- **Jackson, Lorne Winston**
- **Racine, Steven**
- **MacMurdo, Renee Leanne**

Ces personnes sont dispensées de résider au Québec aux conditions suivantes :

- elles résident près de la frontière;
- elles sont inscrites à titre de représentant d'un courtier en valeurs inscrit auprès des Commissions de valeurs mobilières du Québec et de l'Ontario.

### 8.10 Exercice d'une autre activité

La personne suivante est autorisée par le courtier à exercer l'activité de planification financière :

- **Guertin, Pearl**  
Groupe Option Retraite Inc. (Le)

### 8.11 Refus

### 8.12 Divers

## 9. INFORMATION SUR VALEURS EN CIRCULATION

### 9.1 Actions déposées entre les mains d'un tiers

### 9.2 Dispenses

#### - **Centra Gas Ontario Inc.**

Dispense du dépôt auprès de la Commission et l'envoi aux porteurs de titres inscrits, les états financiers annuels et le rapport annuel pour l'exercice se terminant le 31 décembre 1997, aux conditions suivantes :

- que Union Gas Limited, la société qui résultera de la fusion le 1<sup>er</sup> janvier 1998 de Union Gas Limited (Union) et Centra Gas Ontario Inc. (Centra), prépare et dépose auprès de la Commission des états financiers vérifiés combinés de Union et de Centra, comme si la fusion avait eu lieu au début de l'année 1997, et;
- que le rapport annuel fournisse des renseignements financiers combinés de Union et de Centra.

#### - **Union Gas Limited**

Dispense du dépôt auprès de la Commission et l'envoi aux porteurs de titres inscrits, les états financiers annuels et le rapport annuel pour l'exercice se terminant le 31 décembre 1997, aux conditions suivantes :

- que Union Gas Limited, la société qui résultera de la fusion le 1<sup>er</sup> janvier 1998 de Union Gas Limited (Union) et Centra Gas Ontario Inc. (Centra), prépare et dépose auprès de la Commission des états financiers vérifiés combinés de Union et de Centra, comme si la fusion avait eu lieu au début de l'année 1997, et;
- que le rapport annuel fournisse des renseignements financiers combinés de Union et de Centra.

### **9.3 Refus**

### **9.4 Révocations de l'état d'émetteur assujetti**

- **Centre de recherche clinique en  
rhumatologie de Québec Itée**

Révocation de l'état d'émetteur assujetti.

- **Fundy Cable Ltd.**

Révocation de l'état d'émetteur assujetti.

- **SPEQ Fibrolab Inc.**

Révocation de l'état d'émetteur assujetti.

---

**ANNEXES -  
AUTRES INFORMATIONS**

---

**A. Dépôt de documents d'information**



**B. Déclarations d'initiés**



**C. Liste des sociétés dont les titres acquis sur le marché secondaire sont admissibles pour fins de couverture seulement dans le cadre du régime d'épargne-actions du Québec**

**pour la période du  
20 décembre 1997 au 27 décembre 1997**

Note : La présente liste est valide du 20 décembre 1997 au 27 décembre 1997.

Dénomination	Mode de placement	Date du placement	Titres	Taux de déduction %	Date maximale d'admissibilité
ABL Canada Inc.	Prospectus	95-12-15	Act. ord..	100	98-12-31
Alimentation Couche-Tard Inc.	Dispense	88-09-19	Act. vote mult.	100	97-12-31
Alimentation Couche-Tard Inc.	Prospectus	95-06-08	Act. subalt.	100	98-12-31
A.L. Van Houtte Ltée	Notice d'offre	95-11-10	Act. subalt.	100	98-12-31
Acier Leroux Inc.	Prospectus	94-12-12	Act. subalt. « B »	100	97-12-31
Autostock Inc.	Notice d'offre	95-11-27	Act. ord.	100	98-12-31
Axcan Pharma Inc.	Prospectus	95-12-15	Act. ord.	100	98-12-31
Bestar Inc.	Notice d'offre	95-03-20	Act. ord.	100	98-12-31
Boutiques San Francisco Inc. (Les)	Dispense	95-12-08	Act. subalt. « B »	100	98-12-31
Compagnie Circo Craft Inc.	Notice d'offre	95-05-31	Act. ord.	100	98-12-31
Coreco Inc.	Prospectus	96-05-24	Act. ord.	100	99-12-31
Corporation Haemacure	Prospectus	96-06-13	Act. ord.	100	99-12-31
Corporation régionale d'investissement Amisk Inc.	Prospectus	94-05-16	Act. cat. A	150	97-12-31
Entreprises Microtec Inc. (Les)	Prospectus	96-12-12	Act. subalt.	100	99-12-31
Groupe Consoltex Inc.	Notice d'offre	94-03-23	Act. subalt.	100	97-12-31
Good Fellow Inc.	Notice d'offre	97-01-01	Act. ord.	100	00-12-31
Groupe Coscient Inc. (Le)	Prospectus	96-12-05	Act. subalt. cat. B	100	99-12-05
Groupe Film Telescene Inc. (Le)	Prospectus	97-06-20	Act. subalt. cat. B	100	00-12-31
Groupe Goyette Inc.	Notice d'offre	88-11-30	Act. ord.	100	97-12-31
Groupe LG Technologies Inc.	Prospectus	96-06-04	Act. ord.	100	99-12-31
Héroux Inc.	Notice d'offre	95-12-11	Act. ord.	100	98-12-31
Industries Lassonde Inc.	Notice d'offre	95-03-24	Act. subalt. « A »	100	98-12-31
Industries Spectra Premium Inc. (Les)	Prospectus	97-12-01	Act. subalt.	100	00-12-31
Investissements Maxima Inc.	Prospectus	95-12-28	Act. ord.	100	98-12-31
IPL Inc.	Prospectus	97-04-09	Act. ord.	100	00-12-31
Kimpex International Inc.	Prospectus	94-04-20	Act. ord.	100	97-12-31
Labopharm Inc.	Prospectus	96-06-13	Act. ord.	100	99-12-31
Laboratoires Aeterna Inc. (Les)	Prospectus	95-12-04	Act. subalt.	100	98-12-31
Logistec Corporation	Dispense	96-07-23	Act. subalt.	100	99-12-31

**Commission des valeurs mobilières du Québec**

1997-12-12 Vol. XXVIII n° 49

Dénomination	Mode de placement	Date du placement	Titres	Taux de déduction %	Date maximale d'admissibilité
Maax Inc.	Dispense	95-06-27	Act. ord.	100	98-12-31
Magasins Château du Canada Ltée (Les)	Notice d'offre	94-09-23	Act. cat. « A »	100	97-12-31
Malofilm Communications Inc.	Dispense	96-10-16	Act. subalt. cat. B	100	99-12-31
Memotec Communication Inc.	Notice d'offre	96-08-15	Act. ord.	100	99-12-31
Micro Tempus Inc.	Notice d'offre	96-10-02	Act. ord.	100	99-12-31
Mines McWatters Inc.	Prospectus	97-08-28	Act. ord.	100	00-12-31
Mines Richmont Inc.	Notice d'offre	95-07-10	Act. ord.	100	98-12-31
Mitec Télécom Inc.	Prospectus	96-06-27	Act. ord.	100	99-12-31
Phoenix internationale Sciences de la vie Inc.	Prospectus	96-05-06	Act. ord.	100	99-12-31
Ressources MSV Inc.	Dispense	95-12-06	Act. ord.	100	98-12-31
Rocktest Ltée	Dispense	96-12-09	Act. ord.	100	99-12-31
Royal Aviation Inc.	Dispense	95-11-27	Act. ord.	100	98-12-31
Saturn (Solutions) Inc.	Prospectus	96-02-23	Act. ord.	100	99-12-31
Sico Inc.	Notice d'offre	95-11-13	Act. ord.	100	98-12-31
Shermag Inc.	Prospectus	97-10-10	Act. ord.	100	00-12-31
Société minière Mazarin Inc.	Dispense	95-11-23	Act. ord.	100	98-12-31
Sodarcac Inc.	Notice d'offre	95-11-22	Act. subalt. « A »	100	98-12-31
SR Telecom Inc.	Prospectus	94-03-28	Act. ord.	100	97-12-31
Systèmes de sécurité Unican Ltée (Les)	Prospectus	96-03-22	Act. subalt. cat. B	100	99-12-31
Technilab Pharma Inc.	Prospectus	97-04-10	Act. ord.	100	00-12-31
Télémedia Inc.	Notice d'offre	96-01-01	Act. subalt. « A »	100	99-12-31
Theratechnologies Inc.	Prospectus	96-07-03	Act. subalt. cat. B	100	99-12-31
Transat A.T. Inc.	Notice d'offre	93-05-14	Act. ord.	100	97-12-31
Unibroue Inc.	Prospectus	97-05-15	Act. subalt.	100	00-12-31
Uni-Sélect Inc.	Dispense	97-04-01	Act. ord.	100	00-12-31
Uniforêt Inc.	Prospectus	95-06-27	Act. subalt. « A »	100	98-12-31